LES ERREURS DE L'EGLISE ROMAINE REFUTEES. EN UN SERMON

Préché le 5 de Juillet, 1674.

A la Chapelle Royale de L'Egliſe de Chriſt à Dublin, devant le tres-Honorable ARTHEUR Comte d'Eſſex, Viceroy d'Irlande.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Par ANDRE SALL,

Cy devant Jeſuite & Profeſſeur de Theologie és Colleges de Pampelune, Polencia, & Tudella en Eſpagne, Recteur & Profeſſeur des Controverſes dans le College Irlandois, de l'Univerſité de Salamanque, Profeſſeur des Cas de Conſcience au College royal de la Societe de Jeſus, en la meſme Univerſité, & a preſent par la grace de Dieu, Predicateur de l'Evangile dans l'Egliſe Reformée d'Irlande, Docteur en Theologie, & Chapelain de ſon Excellence le Viceroy.

Traduit en Francois par un Ame de l'Autheur.

Imprimé a Londres par T. Newcomb, pour Samuel Lowns, vis a vis de l'Hoſtel d'Exceter, 1675.

PREFACE

A mes tres-cheres Compatriotes, Amis, & Parents de la Communion Romaine en Irlande.

Meſſieurs,

LE grand ſcandale que vous temoignez avoir receu de ma ſortie de la Communion de Rome, & cette profeſſion que je fais à preſent de la Religion Reformée, ſelon la Lyturgie de l'Egliſe Anglicane, m'a induit a me ſoumettre plus promptement a l'ordre que j'avois de donner au public un détail de mon procedé, & les motifs de ma Converſion Contenus en ce Sermon que j'ay preſché à Dublin en la Chapelle Royalle appellée Communement l'Eg-

l'Egliſe de Chriſt ; a deſſein que ceux qui n'ont peu ou voulu m'ouir le delivrer de vive voix le puiſſent lire à leur loiſir & ſans emportements.

Si les meſures & circonſpections que j'ay tenu en ce changement de Religion eſtoyent en effect un ſcandale, j'aurois ſujet de craindre que quelque malédiction ne meneçat la teſte de celuy qui le donne, mais le pervers naturel des hommes n'eſt que trop enclin à blaſonner du nom de ſcandale cequi de ſoy meſme n'eſt qu'un exemple ; & j'ay quelque fondement d'eſperer que maintenant vous le tenez pour tel á mon eſgard. Sans doute on le peut appeller un exemple, & meſme un bon (ſi vous eſcoutez la voix de Dieu) bon diſ-je a ne point endurcir vos Cœurs, ny a ne boucher vos oreilles à l'encontre ; bien qu'il vous ſoit licite d'examiner prudemment la vocation, & de vous aſſeurer ſi elle eſt de Dieu, apres quoy ce qui vous reſte a faire eſt d'obeir à voſtre Seigneur & Creature, ſans craindre les bruits du monde, ſans s'arreſter aux naturelles alarmes de peur & d'un diffame public de la part des hommes.

Tel fut le procedé de la bien heureuſe Vierge Marie qui oyant cette grande & honorable vocation de Dieu, par la bouche

l'Ange

l'Ange Gabriel, ny n'endurcit ſon cœur, ny n'y fit la Sourde oreille, neanmoins elle ne s'y rendit point d'abord trop credule, elle y fit cette inſtance tres pertinente & de poids en la balance du raiſonnement humain le plus ſolide, comment cela peut-il arriver veu que je ne cognois point d'homme? mais en apres convaincue par une inconteſtable aſſeurance que l'Ange luy donna, elle ſe ſoumit ſans d'autre replique au bon plaiſir de Dieu, ſans le laiſſer intimider ny par la crainte ny par la honte, j'ay ſuivi ſon exemple, j'ay ouy l'appel de Dieu qui me ſommoit de quitter des erreurs que j'avois ſuccé avec le laict, je n'y endurcis point mon cœur par aucune Reſolue opiniatreté, je ne donnay non plus un inconſideré conſentement à un change volage, mais bien par prieres & un examen de pluſieurs années, taſchay de me rendre certain de la verité de cette vocation par tous les moyens qui m'y pouvoyent ſervir; & en fin en eſtant pleinement aſſeuré l'embraſſay ſans le moindre ſcrupule, en fis publique profeſſion n'apprehendant ny les faux bruits ny les menaces de ceux qui m'en voudroyent du mal.

Meſſieurs, ſi vous ne jugez apropos de ſuyure mon exemple en ce mien procedé, j'eſpere que vous ne dédaignerez pas d'imi-

ter

ter comme j'ay fait celuy de la bien heureuſe Vierge Marie, ſi vous oyez la voix de Dieu, de quelque part ou par quelque moyen qu'elle reſonne a vos cœurs, n'en devenez point endurcis, Examinez & voyez au nom de Dieu, ſi c'eſt effectivement ſa voix, ſa volonté, & l'ayant treuvé ainſi ne craignez d'embraſſer ouvertement, le party de Chriſt, de peur qu'il ne vous meſcognoiſſe & rejette un jour devant ſon pere Celeſte.

J'addreſſe ce mien eſcrit a des ames de cette trempe, de cette diſpoſition, & non a d'autres; eſtimant que ce ſeroit en vain & peine perdue de l'addreſſer a ceux qui ſont opiniatrement reſolus de clouer la Religion telle quelle ſoit à la naiſſance. C'eſt un object de compaſſion de voir qu'il y ayt tant d'hommes ſi peu Soigneux de l'affaire uniquement neceſſaire & de toutes celles qui les concernent, aſſeurément la plus importante; c'eſt auſſi un ſujet eſtonnant voire effroyable qu'on treuve des directeurs des peres ſpirituels qui recommendent une telle nonchalence, qui l'enjoignent ſous peine meſme de pecher mortellement s'ils vont à l'encontre, en admettant quelque doute ou ſcrupule de la verité des articles introduits par les Papes & adjoutés à ou contre l'Eſcriture; ainſi ils ſont

forcés

forcés a ne lire ny ouir aucunes remonſtrances opposées a tels articles, que s'ils le font il faut que ce ſoit avec une reſolution ferme de ne s'y jamais rendre quelque Convaincantes & Evidentes qu'elles ſoyent, ce qui eſt en effect interdire à l'homme ſa raiſon, le metamorphoſer en beſte & rendre la religion dependante du hazard, non du jugement, ny d'un pur & libre chois, & partant indigne d'aucune louange & Recompenſe.

Ils permettent a ceux qu'ils veulent attirer a leur party l'uſage de leur raiſon, pour conſiderer & examiner les arguments qu'ils leurs eſtalent, autrement ils n'en pouroyent point faire des Proſelytes, pourquoy donc denient-ils a ceux de leur Communion, ce privilege qu'ils accordent au reſte des hommes?

Ils s'eſtonnent que je n'ay deſcouvert, qu'a preſent de quel Coſté eſtoit la verité de la religion Catholique, veu que durant pluſieurs années j'ay enſeigné tant la Philoſophie que la Theologie en pluſieurs celebres Colleges d'Eſpagne. Cela eſt proprement s'eſtonner de ce que j'ay peû mieux juger d'une choſe Conteſtee apres avoir ouy & Confronté les deux partys, que je n'ay peu juger lors que je preſtois l'oreille a un party ſeulement, c'eſt, diſ-je s'eſtonner

ner qu'en dix ans ou plus d'eſtudes, j'aye peû acquerir plus de cognoiſſance; eſtonnement qui paroiſtra encore plus eſtrange par la conſideration de ceque rapporte St. Luc de Jeſus Chriſt le fils de Dieu bien que doué d'une infinie ſageſſe, a ſçavoir que croiſſant en âge il croiſſoit auſſy en ſageſſe, aurons nous donc honte de devenir ſemblablement plus ſages avec le temps, & avec un ſurcroit de grace de la part de Dieu?

Ils m'objectent que je ſuis le premier de ma famille qui a embraſsé la Religion proteſtante, auſſy fut St. Paul le premier de la Sienne qui ſe rendit chreſtien; ſi je ſuis maintenant dans le droit chemin comme je ſuis pleinement perſuadé de l'eſtre, à la mienne volonté que mes parents ſelon la chair vouluſſent ſuyure mon exemple, en examinant la verité & l'embraſſant; ils me diſent que je ſuis dénateuré d'abandonner ainſy mes amis & mon parentage; de décourager de cauſer ſcandale a pluſieurs nobles familles, & de mon pais & d'ailleurs, dequi j'ay receu des ſignalées marques d'amitié & d'honneur, perſonne n'eſt de cela plus ſenſible que moy car je le ſuis juſqu'a ce point, qu'il ne me ſembleroit pas plus rude de mourir effectivement pour la deffenſe de la verité, que de me voir comme

je

je ſuis en la malgrace de mes parents & amis de voir leur amitié tournée en haine, mais pourtant j'ay eſtimé toutes ces diſgraces bien que faſcheuſes plus tolerables que l'ire de Dieu que j'aurois attiré ſur moy, ſi en ce point j'aurois agis contre ma Conſcience & mon devoir.

Ils diſent que j'ay perdu mon bon ſens, en effect ils auroyent raiſon de le dire, ſi j'avois faict ce change pour des Conſiderations mondaines, mais l'ayant faict pour de plus hauts eſgards, aſçavoir pour plaire a Dieu, pour aſſeurer mon Eternel bonheur ſur des ſolides & valables fondements, ils deuroyent a mon avis tenir ce change pour la plus grande marque de ſageſſe que je leur pouvois fournir ce qui apparoiſtra par l'examen des raiſons que je donne de ce mien change, qui feront juger aux perſonnes non preoccupés qui de nous parle avec un ſens plus raſſis, & je ſouhaiterois de tout mon Coœur un tel examen pourveu qu'il ſe fit depart & d'autre avec douceur, reſpect, avec les ſeules armes des raiſons convaincantes fondées ſur la parolle de Dieu, comme il eſt ſeant a des chreſtiens, a des hommes ſçavants, & ce qui tres propre á deſcouvrir ou git la verité, montrants en quoy mes raiſons alleguées en ce diſcours ſuyvant manquent de force

contre leur Doctrines, & de quels autres plus forts arguments ils les peuvent soustenir, & refuter mes repliques, j'agrérois volontiers telles Conferences, y agirois a bon escient, & avec une inviolable resolution de recognoistre la verité, de luy rendre hommage de quelque Costé que je l'apperceurois; s'ils pensent que je sois en erreur, & pretendent de m'en retirer, voyla comment ils s'y doivent Comporter, & non pas par promesses, menaces, & calomnies qu'ils ont deja essayé, j'ay respondu aux promesses avec indignation, aux menaces avec les parolles de Susanne Dan. 3. 22. il vaut mieux pour moy de tomber entre vos mains & de ne le point faire, que de pecher devant la face de l'eternel. Les Calomnies sont si Enormes, & evidemment fausses, que je ne pourrois souhaitter un plus grand mal à leurs inventures, qu'en desirant qu'elles soyent veues & cogneues d'un chacun.

La premiere est qu'apres que j'eusse resolu d'entrer en la Communion de l'Eglise Anglicane, je visitay mes amis de la province de Tipperary, en receus une grande somme d'argent pour passer la mer, & puis au lieu de ce faire me retiray ici la bourse pleine; j'ay rendu toute palpable la fausseté de

de cette charge, comme l'a fort bien re cognu le tres Reverend Seigneur l'Archeveque de Caſhel avec pluſieurs autres perſonnes de qualité & probité.

Et de vray de mon naturel j'ay eu ſi grand horreur telles obliques procedures, que je paſſay pres de mes principaux amis & parents ſans entrer ches eux pour en prendre Congé, depeur qu'ils ne m'offriſſent de l'argent pour le voyage que j'avois alors deſſein de faire en Angleterre, lequel j'avois Communiqué à quelques uns d'eux, & entray ſeulement en bien peu de maiſons ou j'avois quelques affaires particulieres, & ou par bonheur aucun argent ne me fut donné ny meſme offert.

Tel eſt encore ce rapport ſemé icy à Dublin qu'en faiſant ma Declaration a l'Egliſe de Sainct Jean à Caſhel devant le tres Reverend Seigneur l'Archeveque de cette ville, & le tres Reverend Signeur l'Eveſque de Waterford je devins muet en pleine aſſemblée ſans pouvoir dire un ſeul mot, & qu'en apres allant par la rue je tombay ſoudainement mort, ce ſeroit un diſcours tout a fait ennuyeux & ridicule, de mentionner toutes les fables qu'ils forgent journellement, inventant des choſes a vray dire auſſy eſloignées de mes penſées, & autant contraires a mon inclination que de

mettre ma main au feu, je ne pouvois qu'attendre d'eux telles procedures, ſçachant combien leur Docteurs les plus en credit les y encouragent ſouſtenants qu'il eſt permis a un preſtre ou Religieus de tuer quiconque veut decoaurir ſes enormes deffauts, ou ceux de ſa Religion, & ce qui ſemble encore plus eſtrange, que ce n'eſt pas un grand peché de procurer faux temoignage, contre celuy qui veut fleſtrir l'honneur d'un autre, pour parce moyen le décrediter & empeſcher qu'on ne luy a diouſte foy, s'ils concedent cette ſorte de deffence pour Sauver l'honneur de chaque particulier, que ne feront ils point pour diffamer une perſonne qu'ils s'oupçonnent pouvoir toucher à l'authorite de tout le corps de leur Religion. Je m'abſtiens pour le preſent de nommer les Autheurs de telles maximes, ne les voulant point provoquer, a moins qu'ils ne m'obligent eux meſme de monſtrer combien ces maximes ſont contraires a la loy de Dieu, & à la Doctrine de Chriſt.

Je diray ſeulement qu'elles deshonorent fort leur cauſe, la verité n'a beſoin de telles armes pour ſa deffence, David dit Pſ. 36. 2. que Dieu n'a que faire de nos biens, *Deus meus es bonorum meorum non eges.* Et s'il ſe peut paſſer de nos biens, beau-

beaucoup plus ſans doute de nos maux. Qui ſe ſert de tels moyens montre evidemment qu'il ne combat point pour Dieu, car il rejette telles armes, voulez vous parler fauſſement pour Dieu dit le St. homme Job 13. 7. Et alleguer de fourbes en ſa deffense; certainement nul de ſes vrays fidelles n'en agira ainſy, ce n'eſt pas la maniere que Chriſt, & ſes Diſciples nous ont recommendé pour avancer le Chriſtianiſme dans le monde.

Pluſieurs perſonnes qui témoignoyent ſouhaitter mon bien, eurent la Commiſſion de me donner un item de ne Parler en mal ny au prejudice du party que je quittois, & ils me le donnerent en des termes qui reſſentoyent une eſpece de menace ſi j'y contrevenois; je les aſſeuray que ſi par cet advis ils ne deſiroyent de moy ſi non ſeulement que je ne deſcriaſſe, ny ne fleſtriſſe en monſtrant comme au doigt, les fautes des perſonnes ou ſocietés particulieres, j'eſtois de moy meſme tres porté a ne le point faire, mais s'ils vouloyent que je ne juſtifiaſſe point ma ſortye de l'Egliſe Romaine en declarant les erreurs que j'y ay deſcouvert, & qui m'ont obligé à ce change.. c'eſt une injuſte demande qui m'oſte la liberté de deffendre la verité, & ma reputation ſelon la loy de Dieu, &

De-na-

De-nature, & de laiſſer ſans replique tout ce qu'il leur plaira dire contre l'une & l'autre, ce que je ne ſçaurois leur accorder.

Et d'autant que je ſçay qu'on a malicieuſement glosé ma Declaration, en y falſifiant des mots & y ſubſtituant d'autres. Pour faire voir ces Impoſtures, & manifeſter la verité, j'ay annexé a cette preface laditte Declaration telle que je l'ay faicte en l'Egliſe de St. Jean a Caſhel. Et afin que la malice ne ſe fie point tant à ſes fourbes ſur l'eſperence qu'elles ne viendront point en lumire, & ne ſeront refutées. Je la veut confondre icy en faiſant voir auſſy clair que le ſoleil combien eſt evidente le fauſſeté d'une objection qu'ils me font, & tirent de la ſuditte declaration la voicy.

Au mois de Juin dernier je receûs une Lettre qui me reprochoit qu'en ma Declaration, J'advouois que deja depuis pluſieurs années, mon deſſein eſtoit formé d'abandonner l'Egliſe Romaine, & d'embraſſer l'Anglicane, & que neanmoins on avoit en ce temps là de mes eſcrits qui approuvoyent & deffendoyent les doctrines de l'Egliſe Romaine. Je ſupplie le lecteur non paſſionné de lire Soigneuſement ma declaration, & de voir s'il y peut remarquer aucun indice d'une Reſolution formée pluſieurs

ſieurs années en ça d'abandonner l'Egliſe Romaine, il y treuvera ſeulement qu'il y a quelques années que je commençay à revoquer en doute la verité de quelques articles de ladite Egliſe, mais pas un mot d'une Reſolution formée de m'en ſeparer; comme veritablement je n'en ay jamais faict aucune devant le premier jour du dernier may, & nul homme vivant ne peut avancer avec verité qu'il ayt veû avant ce jour aucun eſcrit de ma main, ny mot de ma bouche tendant a une telle reſolution, ainſy le fondement de cette objection eſtant evidemment renverſé, voicy tout le reſultat qu'on en peut tirer, a ſçavoir qu'il y a à preſent de mes eſcrits dans leſquels j'ay autrefois deffendu l'Egliſe Romaine. Oh le grand myſtere découvert! Comme ſi mon nom & mes eſcrits ne ſoyent point pluſieurs années en ça entre les mains de pluſieurs, & parmy les Livres publics de l'Univerſité de Salamanque dont jeſtois un membre & profeſſeur des Controverſes en l'un de ſes Colleges; & ſurtout mes auditeurs ayants eſté Eſpagnols, François, Irlandois, mes eſcrits peuvent eſtre diſperſés tant en ce pais qu'ailleurs, veû principalement que depuis mon arrivée icy j'ay eſté l'un des plus aſſiduels & ardents diſputeurs du party Romain; cequi eſt generalement ſceû & ce

que

que je confeſſe moy meſme avec regret & repentence de mes erreurs paſſées. Quels avantages pretendent-ils tirer de cette ſubtile deſcouverte ? je les en puis probablement aſſeurer d'un, qui eſt qu'on les eſtimera indignes d'aucun credit en matiere moins claire, veû qu'ils preſument d'aveugler tout un pais, nous voulant faire croire qu'en ma declaration qui eſt entre les mains de tant de perſonnes, j'aye recognu que deja il y a pluſieurs années, j'avois formé la reſolution de quitter l'Egliſe Romaine & de me ranger à l'Anglicane; au lieu que j'y dis ſeulement qu'il y a deja quelques années que je commençay à douter de la verité des articles de laditte Egliſe; mais differay à les tenir pour erronés, ou tout homme de bon jugement peut voir que douter de la verité de quelques articles, eſt bien loing de Conclure qu'ils ſont faux, & une perſuaſion de leur fauſſeté, n'en ferme pas encore neceſſairement la reſolution de ſe ſeparer de l'Egliſe qui les enſeigne.

En cecy nous voyons la paſſion aveuglée pour n'avoir point de honte d'avancer une choſe ſi viſiblement fauſſe nous y deſcovrons auſſy une extreme foibleſſe pretendant me decrediter en ſouſtenant que quelques années en ça j'approuvois & deffendois l'Egliſe Romaine. Un pareil reproche pouvoit

pouvoit eſtre faict à St. Paul qui devant ſa Converſion eſtoit fort zelé partiſan de la Synaguogue, & Ennemy juré de l'Evangile, ils deuroyent conſiderer que je vis maintenant en une Egliſe qui a la permiſſion de lire les Eſcritures, & n'ignore point cette gratieuſe parolle de Dieu delivrée par Ezechiel, 12. 22. ſi le meſchant veut delaiſſer tous les pechés qu'il a commis, & garder mes ordonnances, & faire cequi eſt licite & droit, il vivra pour certain, il ne mourra point toutes ſes tranſgreſſions commiſes ne luy ſeront point imputées. Si le peuple fidelle avec qui je converſe a preſent faict aucune mention de mes fautes paſsées, c'eſt pour ſe conjouir avec moy de ma Converſion, comme les Anges ſe réjouiſſent en la preſence de Dieu, pour la Converſion d'un pecheur.

Apres cecy ils avancent a me faire une remonſtrance, & fouillents juſques au fond de mon intention, *Ilce* qu'ils font Communément ſans eſtimer larcin de ſe faire ainſy eſgaux a Dieu en penetrants les cœeurs) ils m'objectent que ſi mon intention eut eſté d'eſtre aſſeuré de la verité comme je le proteſte à preſent, j'aurois deû communiquer mes doutes à quelques uns de mes freres. A quoi je reſpons primo que je ne jugeois aucun de ceux avec qui je converſois plus

capables de me reſoudre ces doutes que Suarez, Bellarmin, Becanus, Stapleton & tels autres des plus experimentez Champions de l'Egliſe Romaine. Et de tous ceux que je pratiquois journellement, je ne penſe pas qu'il y ayt aucun ſi preſomptueux que de croire m'avoir peû donner plus de ſatisfaction, que me pouvoyent donner les eſcrits de tous ces eminents docteurs. Je dis 2. que pour recevoir d'eux quelque lumiere & eſclaircifſement j'ay raconté pluſieurs fois aux plus habilles d'entre eux mes Conferences avec des doctes proteſtants, leurs objections & mes reſponſes, & pas un d'eux ne m'a jamais dit que je reſpondois mal. Mes doctes Antagoniſtes avoyent coutume de dire qu'un homme exercé comme moy depuis un ſi long temps aux diſputes de l'eſcole pouvoit a peine manquer de replique a un Argument, qu'ainſy ils ſoubſonnoyent de mon ſilence que je n'eſtois pas ſatisfaict en moy meſme de la verité de mes opinions ; en quoy en effect ils ne ſe trompoyent point. Car ſans doute j'aurois peû m'eſcrimer d'avantage, & propoſer inſtances à inſtances ; mais je ne pouvois reſiſter aux ſolides arguments dont la lumiere celeſte me faiſoit de jour en jour de ſcouvrir la force, & recognoiſtre la validité, je ne pouvois dis-je reſiſter aux inſtincts peremptoires

de

de la verité qui me ſolicitoit fortemment de luy ceder & partant m'y rendis ſans d'avantage de repliques.

Je dis en 3. lieu que pluſieurs jours devant ma Declaration d'eſtre proteſtant je fis ſçavoir par lettres & de bouche à quelques uns du clergé Romain, & de la Nobleſſe, (a qui je croyois a propos de le faire) je leur fis ſçavoir diſie qu'encore que j'euſſe eſté obligé de me mettre ſous la protection du tres Reverend Seigneur l'Archeveque de Caſhel, pour eviter la fureur populaire eſmeue contre moy, je ne me ſeparerois pourtant pas de la Communion Romaine, tandis que je verrois quelque jour d'eſtre Eſclaircy en certaines doutes que j'avois de quelques points de doctrine, & veû qu'ils avoyent par devers eux depuis un long temps mes eſcrits countenants ces doutes, je ſuppliois celuy qui m'y voudroit donner quelque lumiere, de me faire cette grace, luy promettant de ma part une docile & non preoccupée attention. Mais perſonne n'a entrepris de le faire, ny ne m'en a faict ſçavoir la moindre envie. Auſſy n'avois-je nul fondement d'eſperer qu'aucun d'eux m'y eut peû ayder, ayant moy meſme ſi long temps & ſi ſoigneuſement eſpluché les raiſons des plus ſubtils deffenſeurs de ces doctrines ſans y avoir treuve

aucune ſatisfaction, au contraire quand ils receurent mon papier contenant les inſtances ſans y faire mention d'aucun deſſein de ſeparation; au lieu de m'accorder une charitable Conference ils eſmeurent le peuple contre moy, diſants que j'eſtois deja Miniſtre, & devois preſcher le prochain dimanche en l'Egliſe de Caſhal. Cequi eſtant une de leur inventions, je la fis paſſer pour telle chez un Seigneur, ou j'ouy ce rapport, ſans qu'il y eut encore de mon Coſté aucune promeſſe faicte de me rendre proteſtant. Rapport partant qui n'eſtoit qu'nn tres fauſſe impoſture forgée contre moy, ſans crainte aucune de Dieu, ny de l'infamie d'eſtre treuvé menteur, en ſemant & publiant un tel faux bruit ſans que j'y euſſe donné la moindre occaſion.

Ce rapport neanmoins enflamma tellement le peuple que des perſonnes de creance qui me vouloyent du bien me firent advertir qu'on menaçoit ou de me tuer ou de me tranſporter en lieu ou je n'oſerois ouvrir la bouche contre le party Romain.

En verité j'eu de la peine à croire que des Chreſtiens, des compatriotes, & parents que j'ay ſouvent ſervy, jamais offenſe, qui m'avoyent donné pluſieurs marques d'amour & d'honneur, vouluſſent attenter à ma vie, pour ce que je ſuyois le dictamen

de

de ma Conſcience. Leur paſſion diſois-je ne les peut tant aveugler, qu'eſtants ſous un gouvernement d'un ſentiment different du leur, ils ne ſoyent ſuffiſſamment contents de la gratieuſe tolerance dont ils jouiſſent ſans inſulter ainſy & comploter contre la vie de ceux qui eſclairez en leur eſprit embraſſent la Religion receûe par la loy & le gouvernement auquel nous ſommes tous ſouſmis.

Comme je ſouhaitte Cordialement leur bien, je deſire pareillement qu'ils puiſſent quitter ces ſortes de procedures, ces pamphlets, paſquils, Calomnies, & qu'ils occupent leur eſprit à examiner ſobrement mais ſerieuſement (pour la gloire de Dieu, la manifeſtation de ſa verité, & l'edification de ſon peuple) à examiner diſ-je les points que je traitte en ce diſcours, montrants en quoy mes arguments ſont defectifs contre leur doctrine, quels ſont leur meilleurs pour la ſoutenir, tirez des irrefragables & Canoniques eſcritures; des raiſons claires, fondées ſur la parolle de Dieu, ou l'uniforme pratique de l'Egliſe primitive, & non point des expreſſions hyperboliques de quelques anciens autheurs. Non des fleurs de Rhetorique, d'applications figurées de l'eſcriture qui la tirent comme par force de ſon propre ſens en un tout different

ſerent & opposé de la quelle maniere & l'Alcoran de Mahomet, & le Talmud des Juifs peuvent eſtre auſſy plauſiblement deffendus que le Concile de Trente.

Le Dieu de paix & ſon fils Jeſus, qui l'a laiſsé comme en heritage a ſes Diſciples nous faſſe la grace d'eſtre de ce nombre, vivants en paix & Charité mutuelle en cette vie, afin que par ce doux lien nous le puiſſions tous un jour louer conjointement en la vie Eternelle. Amen.

Declaration

Declaration du Sier André Sall faite en l'Egliſe de St. Jean en la ville de Caſhel, May 17. en preſence des Reverens Peres en Dieu l'Archeveſque de Caſhel & l'Eveſque de Waterford.

Comme ainſi ſoit que je André Sall aye eu ma naiſſance & mon education en la Communion de l'Egliſe Catholique Romaine, mené une vie religieuſe, & fait mes Cours en Philoſophie & Theologie es Colleges de l'ordre de Jeſus en Eſpagne, & puis j'aye eſtay employé pluſieurs années a enſeigner leſdites facultez, je confeſſe que depuis par le moyen de cette fonction je me ſuis appliqué a une recherce & a un examen plus exact des matie-

matieres, & que par une frequente lecture des Saincts Escritures, des Peres, des Conciles, & des histoires Ecclesiastiques, ma connoissance s'est accrue, & mon jugement s'est meuri; Je commencé a douter de la verité de plusieurs Articles introduits par l'usage & l'authorité de l'eglise Romaine, contraires a la raison humaine, & non garantis par les divins escrits, comme la Transubstantiation, les Indulgences, le Purgatoire, l'adoration des Images, &c. Neanmoins j'estoufay mes doutes tandis que je fus en Espagne, d'un costé craignant la severité de ce pais la contre ceux que s'opposent a leurs opinions, & de l'autre amusé par cette supposition; Que l'Eglise & le Pape de Rome sont infallibles en leurs Decrets touchant la foy. Et que par consequent je me pouvois tenir ferme a leurs Declarations. Mais estant arivé en ce pais icy, & ayant souvent disputé de la Religion avec plusieurs personnes eminentes en scavoir & integrité, mais principallement avec le

tres

tres reverend pere en Dieu (& vrayement le mien en Chriſt) l'Archeveſque de Caſhel, icy preſent, lequel ſe ſouvenant du devoir d'un bon paſteur, trouva moyen d'amener en ſa bergerie cette brebis errante avec une conſtance inexprimable & une charité indefatigable, ſouffrant ſix ans durant qu'il continua ſes attaques, ma reſiſtance obſtinée, tant qu'enfin par le moyen de ſa ſolide doctrine, & par l'exemple de ſa vie pieuſe & entiere (qu'il me ſoit permis de dire cecy a la gloire de Dieu) il pleut au Seigneur me donner une plus claire veuë de mes erreurs: Neanmoins je dilayay a donner mon plein Conſentement: en partie craignant que la foi. bleſſe que je ſentois ne provint de mon incapacité pluſtoſt que de la cauſe que je maintenois, & en partie eſpouvanté par les Confuſions & dangers que je concevois pouroyent ſuivre ma defection de la communion de l'egliſe de Rome. Par ainſi je m'appliquay a une plus dilligente eſtude du fait n'obmettant rien qui peuſt appaiſer le trouble de ma Con-

ſcience, liſant d'un oeil indifferent les meilleurs autheurs des deux partis. Et bien que je ſouhaitaſſe de tout mon coeur de pouvoir juſtifier la cauſe que j'avois maintenuë juſqu'icy pour ne pas tomber dans ces terribles inconvenients que des conſiderations humaines me faiſoient craindre dans le Change. Neanmoins aſſiſté par la grace Divine, & prenant pour regle de mes actions le ſervice de Dieu & ſa volonté, & l'intereſt de l'Eternité, je me reſolu d'adherer conſtanment au parti qui ſur meilleur fondement me pouroit aſſeurer de ce grand Emolument. Tandis que je m'attache a ces conſiderations ſurvient la Declaration de noſtre Souverain Sire, le Roy, baniſſant le Clerge Romain : Par la je me vi entre deux extreſmes, ou de continuer dans le pais avec mes doutes, & en la deſobeiſſance des Commandements de mon Souverain, ou d'aller en Eſpagne, & eſtre la conſtraint de preſcher & pratiquer des Doctrines que ma Conſcience n'approuvoit pas. Et pour une prompte reſolution

ſolution apres mes prieres ardentes a Dieu pour l'aſſiſtance de ſa divine lumiere, en une affaire de ſi grand poids, je couchay pas eſcrit pour eſtre mieux conſiderées) les raiſons que j'avois ouiës, leuës, & concevës contre les Opinions Romaines qui ſont en controverſes. Je leu auſſi ſoigneuſement & conſideray ſerieuſement le 39 Articles, les Canons, & la Liturgie de l'Egliſe d'Angleterre : & tout bien conſideré je conclu que la voye de l'Egliſe Anglicane eſtoit plus ſeure pour mon ſalut, que celle de l'Egliſe Romaine. Partant je reſolu de declarer, comme je fais maintenant ſerieuſement & de coeur, ſans aucune equivocation, ou reſervation mentalle, en la preſence de Dieu & de cette congregation que je donne mon libre & plein conſentement aux 39 Articles de l'Egliſe Anglicane, comme Saints, ſages, & fondez ſur la parolle infallible de Dieu, reconnoiſſant les Doctrines Romaines qui y ſont contraires fauſſes & ſuperſtitieuſes, ſpecialement celle de la Tranſubſtantiation,

qui impoſe aux Chreſtiens la croyance de miracles monſtreueux, contraire a la raiſon humaine, & non fondée ſur teſmoignage divin ny neceſſaire pour verifier les parolles de Chriſt l'inſtitution du Saint Sacrement, ny pour en verifier les effects. Non pour en verifier les parolles, veu que Chriſt dit en meſmes termes qu'il eſt le vray Sep, ſans aucune alteration realle en ſa perſonne, ou au Sep. Ny pour les effects du St. Sacrement, veu que Chriſt eſt capable d'anexer a la reception du pain & du vin, telle grace qu'il luy plaiſt, ſans le changement des Elements, ainſi qu'il donne la grace ſpirituelle deregeneration dans l'eau du Bapteſme, ſans changement en la ſubſtance de l'eau.

Et afin que l'imagination qu'on pouroit avoir de quelque intention temporelle ou ſiniſtre en cette mienne Declaration ſur la conjoncture preſente n'enpeſche point le bien ſpirituel que les ames en pouroyent recueillir j'ay de bons teſmoignages a monſtrer, & les ay

desja

desja monſtrez a Monſeigneur l'Archeveſque, qui aſſeurent que je jouiſſois en Eſpagne, (& pourois encores maintenant jouir avec plus d'advantage ſi j'y allois, avec le deſſein que j'avois d'aller) tel degré d'honneur & d'advantage, que je ne pourois pas attendre ailleurs. Tellement que ſi je regarde ſur ce voyage le demeurant dans ma profeſſion precedente, rien ne ſe preſentoit a mon eſprit que plaiſir, applaudiſſement, & honneur, au contraire ſi je tourne mes yeux ſur ma preſente reſolution des montagnes de difficultez & de dangers m'eſpouvantent. Mais en cette perplexité j'ay mieux aimé de ſouffrir icy des traverſes avec ſatisfaction de Conſcience, que de jouir dans l'autre chemin d'honneurs accompagnez de remors & tortures de Conſcience, & de l'indignité d'une vie diſſimulée.

Ceſt pourquoy je ſupplie bien humblement voſtre Grace que je ſois admis en la Communion de cette Egliſe, & que je ſois abſout d'avoir ſi long temps con-

continué dans l'erreur reſiſtant a la puiſſante vocation de Dieu. Ce que m'eſtant ottroyé, j'eſpere que le grace de Dieu tout puiſſant m'aſſiſtant que je ne me ſouſtrayray jamais. Pour plus grande confirmation de tout cecy, j'ay icy ſouſcrit mon nom

Andre Sall.

St. Mat.

St. MAT. *Chap.* XXIV.
Ver. 15, 16, 17, 18.

Quand donc vous verrez l'abomination de la deſolation, qui eſt dite par Daniel le Prophete, eſtre eſtablie au lieu Saint (qui lit l'entende.) Adonc, ceux qui ſeront en Judée ſenfuient aux montagnes. Et que celuy qui ſera ſur la maiſon, &c.

EN toutes occaſions j'eſtime que c'eſt le devoir d'un Predicateur, de chercher diligenment le vray & propre ſens de la parolle de Dieu, qu'il entreprend d'expliquer, afin que fondant la deſſus ſon diſcours, pluſtoſt que ſur ſon imagination particuliere, il puiſſe avoir plus de poids pour le bien des ames: mais lors que le texte meſme nous advertit de ce devoir, & nous exorte a le bien entendre, comme le noſtre fait a preſent, en ces

mots, qui lit l'entende, alors certainement nous ſommes obligez d'une façon plus particuliere a en chercher ſoigneuſement le ſens. Ce que j'ay taſché de faire. Et ay trouvé trois diverſes opinions entre les anciens & modernes touchant l'abomination de la deſolation eſtablie au lieu ſaint, mentionée en noſtre texte. La premiere opinion ſuivie par St. Jerome eſt, que par cette abomination de deſolation, on peut entendre l'image de Cæſar, laquelle Pilate erigea au Temple de Jeruſalem, ou la ſtatue de l'Empereur Adrian, laquelle il affirme demeura debout au lieu le plus ſacré du Temple, au lieu tres ſaint, juſqu'a ſon temps. Ce qui eſtoit au peuple de Dieu une choſe tres-abominable, & qui rendoit le Temple deſolé, & vuide des louanges divines : les fidelles abandonnants la Cité & le Temple, afin qu'ils ne fuſſent participants de l'idolatrie profane qui s'y pratiquoit, comme noſtre Seigneur conſeille és parolles de noſtre texte. La ſeconde opinion ſuivie par des interpretes fort ſcavants, & attribué a St. Chryſoſtome eſt, que par cette Abomination eſt entendue l'armée Romaine ſous Titus, lors quelle vint aſſieger Jeruſalem, & quelle eſtoit preſte de remplir la ville de ſes eſtendars qui portoyent l'image de Cæſar, & de ſon Aigle,

Aigle, ce qui aux Juifs eſtoit abominable & prophane.

La troiſieme opinion ſuivie par la Gloſe interlinaire eſt, que les parolles ſuſdites de noſtre texte, ont eſgard au temps de l'Antichriſt, quand l'homme de peché ſera revelé qui s'exaltera & magnifiera par deſſus tout Dieu, & qui ſ'oppoſe & exalte par deſſus tout ce qui eſt nommé Dieu, comme le dit St. Paul, lequel lors qu'il apparoiſtra, noſtre Seigneur exorte les fidelles de fuir le lieu ou ils le verront prevaloir. Toutes ces trois opinions bien que differentes en parolles, tendent pourtant a un meſme but; pour noſtre inſtruction ſpirituelle, & contribueront a bien fonder le point que j'ay deſſein a cette fin de tirer de noſtre texte. Les parolles ſuivantes de noſtre texte expriment, la haſte & la diligence avec laquelle noſtre Sauveur veut que les fidelles evitent la place infectée de ce mal. Les maiſons de la Judée avoyent communement le toict plat pour marcher deſſus, ainſi que dit Gerſon, or celuy a qui il arriveroit de'ſtre ſur le toict, noſtre Seigneur luy conſeille de n'attendre pas pour deſcendre par le chemin ordinaire, ny pour mettre per ordre les affaires de ſa maiſon, & a celuy qui ſeroit aux champs de ne retourner point pour emporter ſes habillements, mais

2 Theſ. 2. 3. Dan. 11. 16. 2 Theſ. 2. 4.

Gerſon Tract. in Magnif. p. 97.

de haſter ſa fuite avec toute la dilligence poſſible puis qu'il vaut mieux perdre tout, que de perdre ſon ame.

Noſtre texte eſtant ainſi expliqué, le premier point du diſcours que j'y fonderay, ſera pour juſtifier le Conſeil de noſtre Sauveur. Que ſi nous voiyons aucune de ces trois abominations declarée per ces trois Opinions ſuſmentionées, Idolatrie, Prophane violence, ou Impieté Antichriſtienne prevaloir en quelque Egliſe ou Congregation, nous ayons a l'eviter en toute dilligence, ſans nous arreſter a des ceremonies ou complaiſances humaines, ny a la perte de noſtre honneur ou intereſt mondain. Le ſecond ſera, pour declarer que j'ay apperceu (& les moyens par leſquels je ſuis venu à appercevoir) toutes ces trois ſortes d'abominations pratiquées en l'eſgliſe Romaine. Le troiſieme, contiendra, la Concluſion de ces premiſſes, aſcavoir, que la reſolution que j'ay priſe de me retirer promptement de la communion de cette egliſe la, apres avoir eſte convaincu, que telles corruptions y regnoyent, eſtoit Juſte, & Neceſſaire; & partant ne merite pas un ſi grand ſcandale, ny une telle offence come la pluſpart de ceux qui eſtoyent mes freres en ont pris.

Premier Point.

Comme il eſt evident que le ciel vaut mieux qu'un morceau de terre, la gloire eternelle que la courte joye de cette miſerable vie mortelle, la grace & la faveur de Dieu que celle des hommes, autant eſt evident le premier point de noſtre Diſcours, & n'a point beſoin de longue preuve. ſçavoir, que ſi nous voyons une Egliſe infectée de corruptions incompatibles, avec le vray ſervice de Dieu, nous la devons quitter en toute dilligence, ſans avoir eſgard au deſplaiſir des hommes, ny aucun intereſt terreſtre. Mais pourquoy eſt ce que noſtre Seigneur preſſe ainſi ſes diſciples de quitter les plaiſirs de Jeruſalem, & les champs fertilles de la Judée, pour ſ'enfuir aux ſterilles montagnes? Ne pouvoit on pas attendre de leur foy conſtante & piété ardente, cultivées en l'eſcholle de Chriſt, enrichées de la roſée celeſte, de la ſaine doctrine decoulante ſur eux tous les jours de ſes levres divines, qu'au milieu de l'idolatrie, & prophaneté des Romains ils pouroyent ſe conſerver purs & ſans tache, comme le poiſſon en la mer qui ne ſe ſent point de ſa ſaleure? Mais qui plus eſt, ne pouvoit on pas attendre que per leur doctrine & l'exemple de leur Sainte vie, les

playes de Jeruſalem euſſent peu ſe guerir, & ſes habitants eſtre amenez a une meilleure vie ? Non, il ny avoit point d'eſperance de leur amendement, parce que leurs coeurs eſtoyent endurcis comme celui de Pharao, & leur maladie eſtoit incurable, qui s'accroiſſoit par les remedes meſmes : leurs eſtomacs eſtoyent ſi corrumpus, qu'ils changeoyent la plus ſaine nouriture en poiſon, leurs eſprits eſtoyent ſi pervers qu'ils abhorroyent leur gueriſon, & mettoyent a mort leurs medecins : ainſi le declare d'eux noſtre Sauveur au chapitre qui precede celuy de noſtre texte, le 23. de St. Matthieu leur repreſente, que leurs peres devant eux avoyent ainſi fait, qu'eux meſmes faiſoyent ainſi preſentement, & le feroyent encores a l'advenir les piteuſes parolles de noſtre Sauveur ſur ce ſubject ſont remarquables. Malheur ſur vous Scribes & Phariſiens hipocrites. Vous eſtes teſmoins contre vous meſmes que vous eſtes enfans des meurtriers des prophetes. Vous donques auſſi achevez de remplir la meſure de vos peres. Voicy je vous envoye des prophetes & des Sages, & des Scribes & vous en tuerez & en crucifierez, & en foveterez en vos Synagogues, & les pourſuivrez de ville en ville. Afin que vienne ſur vous tout le ſang juſte qui a eſté repandu en la terre,

Mat. 22. 29.31. 32.39.

terre, &c. Le peuple de Jeruſalem eſtant ainſi abandonné a une opiniatreté reprouvée, quelle eſperance pouvoyent avoir les diſciples du Seigneur des les guerir?

Ils ne pouvoyent pas non plus eſperer avec prudence d'eſtre ſaufs eux meſmes en une corruption ſi grande & ſi generalle. Eſaye croyoit, que c'eſtoit la meſme choſe de viure en compagnie corrumpuë, & d'eſtre corrompu ſoy meſme. Malheur ſur moy (dit il) car je ſuis perdu, parce que je ſuis homme de levres ſouillées, & je demeure au milieu d'un peuple de levres ſouillées. Surquoy St. Jeroſme dit, que ſa premiere partie du texte eſtoit une declaration de la derniere, & que de dire qu'il vivoit avec un peuple de levres pollues, eſtoit autant que de dire, qu'il eſtoit lui meſmes pollu de levres. *Hoc in peccati & miſeriæ parte ducit prophetam, habitans in medio populi, polluta labia habentis.* Tant eſt puiſſante l'influence des mauvaiſes compagnies, que les meilleurs hommes ſont en danger d'en eſtre tachez, & meſmes corrumpus. Il ſemble meſmes, que les Anges ne ſont pas en ſureté de la contagion d'un tel voiſinage. Au premier Chap. de la Geneſe il eſt dit, que Dieu ſepara la lumiere des tenebres: par leſquelles parolles Rupert entend, que Dieu ſepara les bons Anges d'avec les mauvais,

Eſ. 6. v. 5.

St. Hieron. Ep. 1. ad Damaſc.

Gen. 1. Rupert l. 1. in Gen. c. 13.

&

& cherchant plus outre, quelle pouvoit eſtre la cauſe de cette ſeparation, il reſpond, que c'eſtoit de peur que les bons anges ne fuſſent pervertis par la compagnie des mauvais. Coment? Les anges ſont ils ſubjects a un tel changement? Ne leur eſt il pas naturel d'avoir la liberté en leur premier chois, mas cela eſtant fait, de demeurer immuables au parti qu'ils ont une fois embraſsé? ainſi enſeignent communement les Theologiens aux Eſcholles, mais telle eſt la force des mauvaiſes compagnies qu'elle fait que les Anges meſmes oublient leur naturel, & ſe pervertiſſent avec les pervers. Nous avons une autre belle apparence de cette verité au 10. ch. de St. Luk. v. 18. ou noſtre Sauveur pour teſmoignage de ſa divine puiſſance, dit qu'il regardoit Satan deſcendant du ciel comme un eſclair. Et qui a-il de ſingulier en cela? les anges, & tout le monde ne voyoient ils pas la meſme choſe? ouy dit Rupert, mais avec crainte & danger. Mais Chriſt le fils de Dieu voyoit ſeul ce ſpectacle avec ſeureté & aſſurance. *Solus iſte videbat ſecurus ſui : angeli autem viderunt in magno terrore poſiti.* Tant fort & actif eſt le venin des mauvais exemples & compagnies ſcandaleuſes, que meſmes ces purs eſprits angeliques ne pouvoyent pas eſtre

St. Tho. 1. Par. q. 64. art. 2.

Rupert l. de victoria verbi.

eſtre en ſeureté de leur contagion, ſelon l'opinion de ſe ſcavant Pere. Chriſt ſeul pouvoit voir ſans danger la cheute malheureuſe de Satan. *Solus iſte videbat ſecurus ſui.* Ne vous fiez point en voſtre vertu, & ne mettez point de confiance en voſtre bon naturel. Mauvaiſe compagnie corromp la vertu, & pervertit le naturel. Cette fatalle contagieuſe influence des tompagnies, juſtifie la pratique des Nations, qui cenſurent les meurs des hommes, par la compagnie que leur agrée. Le proverbe Eſpagnol, rendu en François, dit. Dit moy avec qui tu converſe, & je te diray quel tu es. Vous nobles qui avez ſoin de voſtre reputation, & vous Chreſtiens qui avez eſgard a voſtre bien & ſalut, prenez garde a quelle compagnie vous adherez. Cette doctrine eſtant ſi importante a toutes perſonnes, je la confermeray encores per le fameux exemple de l'enfant prodigue couchée au 15 ch. de St. Luc. lequel ayant diſſipé, ſon bien en vivant diſſolument en pais eſtrange, il ſe miſt avec un citoyen que l'enploya a paiſtre ſes pourceaux, & il ſouhaitoit, de remplir ſon ventre des gouſtes que les pourceaux mangeoyent. Coment cela? Ce jeune homme ſi delicat que s'eſtoit degouſté de la bonne chere de la maiſon de ſon pere, a envie a cette heure des gouſt-

es que les pourceaux mangeoyent. Eſt ce la une nouriture propre a l'homme, & a un tel homme que luy? Non, mais la compagnie des pourceaux luy fiſt deſpouiller ſon naturel, & ſe veſtir du leur. Et eſtant revenu a ſoy meſme, ainſi ſuit le texte, quoy? s'etoit il laiſsé ſoy meſme? ouy dit Pierre Chryſologus. *A ſe migrat & tranſit in beſtiam*, vivant avec les beſtes il ſe laiſſa ſoy meſme & devint beſte. Voila l'effect ordinaire des mauvaiſes compagnies, de changer en leur propre condition le naturel, de ceux qui leur adherent. Preſumer le contraire, eſt pretendre un miracle, & tempter Dieu. Ce ſeroit certes un miracle, & bien ſingulier, qu'un homme veſcuſt en mauvaiſe compagnie, ſans ſy conformer. Noſtre Seigneur pour confermer ſa doctrine par un miracle indubitable contre l'opiniatreté des Juifs, qui condemnoyent comme ſorcelleries ſes autres oeuvres miraculeuſes, priſt des enfans innocents pour publier ſa gloire au temple de Jeruſalem, ſuivant ce que dit le prophete David au Pſ. 8. Tu as accompli ta lovange par la bouche des petits enfants, & de ceux qui tettent. Ce miracle opera bien avant ſur l'eſprit des Juifs, & les conferma en la croyance des precedents, comme le recite St. Mathieu, quand les principaux Sacrificateurs & les Scribes

Chry. Ser. 2.

Scribes eurent veu les merveilles qu'il faiſoit, & les enfants criants au Temple, Hoſanna au fils de David, ils en furent indignez. Qu'eſt ce qui leur faiſoit plus prendre garde aux eloges innocents des enfants, qu'aux autres merveilles qu'il avoit faites? Euthimius gloſſant ſur ce paſſage reſpond, qu'es autres occaſions ils ſoubçonnoyent, que Chriſt n'euſt eſbloui leurs yeux par des apparences de choſes feintes. Mais que leurs enfans eſlevez par eux meſmes, & vivants permi eux, publiaſſent hautement les Eloges d'un qu'ils voyoient tousjours condemné, & chargé de reproches par eux, eſtoit un miracle qu'ils ne pouvoyent contredire que ces oreilles la qui eſtoyent continuellement batuës de calomnies & oprobes contre Chriſt peuſſent entretenir quelque favorable opinion de luy, eſtoit une merveille que la malice, & l'envie meſmes ne pouvoyent ſoubçonner, tant il eſt eſtrange de n'agir pas ſelon l'humeur de la compagnie avec qui on vit. Une merveille paſſant toute merveille, telle eſt l'influence qu'a la mauvaiſe compagnie ſur les eſprits de ceux qui luy adherent! Et icy je conclus le premier point de mon diſcours, Combien juſtement noſtre Sauveur es parolles de noſtre texte exortoit ſerieuſement ſes diſciples d'eviter les Abominations de

Jeruſalem, abandonnée a la corruption, & une opiniatreté reprouvée, afin qu'ils n'en fuſſent point pervertis, & que s'il nous arive de voir aucune de de ces trois Abominations declarée per les trois opinions des interpretes recitees dans l'explication de noſtre texte, c'eſt aſçavoir Idolatrie, Cruauté, ou Impieté, ou toutes les trois pratiquees en une Eſgliſe ou Congregation, nous la devons eviter en toute promptitude & diligence. Je viens maintenant au ſecond point de mon diſcours, ou je me ſuis proposé de declarer, Comment c'eſt que j'ay veu, & par quels moyens il a pleu a Dieu me faire voir, que ces trois Abominations ſont generallement pratiquées en l'Eſgliſe Romaine, en l'eſtat ou elle eſt a preſent; ſcavoir Idolatrie, en la maniere du Culte divin, Cruauté en la conduite des ames, & Impieté Antichriſtienne, en l'exaltation qu'ils font des hommes par deſſus Dieu. Afin que ma ſeparation de ſa communion ſe puiſſe juſtifier comme n'eſtant autre choſe qu'une vray obeiſſance au Conſeil de Chriſt deſclaré en noſtre texte. Mais devant que d'entrer en ce point je prie mes judicieux auditeurs, de ne croire pas que je viens icy pour criailler & meſdire de ceux qui cy devant eſtoyent mes freres en la communion Romaine. Je ne les puis pas

hair

hair ſans me hair moy meſme. Ma chair & mon ſang, & mes plus chers amis eſtants parmi eux, je lamente leur erreur, en grande compaſſion. Je ne pourois pas en pieté abandoner la mere, des mammelles de laquelle jay ſucé la croyance de Chreſtien, ſi par ma ſueur ou mes larmes je pouvois eſperer de laver les taches que la corruption du temps a reſpandues ſur ſa face, autrefois belle & glorieuſe : mais voyant que ſa malade paroiſſoit incurable & contagieuſe, j'ay eſté contraint de faire divorce. Des fautes mediocres n'en pouvoyent pas eſtre une juſte cauſe, il faut qu'elles ſoyent grieſues. Ce que je ne puis declarer ſans les appeller per leur nom. C'eſt ce que noſtre texte, & l'explication qui en a eſté faite me met en la bouche pour juſte cauſe d'une pareille ſeparation, Idolatrie, Cruauté, & Impieté. Comment je ſuis venu a appercevoir que la pratique preſente de l'Eſgliſe Romaine eſt coupable de ces fautes; je taſcheray de declarer avec la briefueté, & la ſincerité que le devoir requiert, ayant a parler en un ſi illuſtre Auditoire.

La Providence de Dieu mayant mené en mes jeunes ans aux eſcholles les plus fameuſes d'Eſpagne, & ayant ainſi diſposé des choſes, qu'apres y avoir fait mes Cours en Philoſophie, & Theologie, je fuſſe employé

pluſieurs

pluſieurs années a enſeigner leſdites facultez l'exerciſe de ces ſciences argumentatives, joint avec mon genie nullement propre pour l'eſchole de Pythagoras (ou, *Ipſe dixit*, eſtoit la regle, & ou la ſcience eſtoit fondée ſur le credit du Maiſtre) m'acquiſt l'habitude de demander raiſon pour la croyance des doctrines qu'on propoſoit. Cecy aſſiſté per la frequente lecture des Saincts Eſcritures, des Peres, des Conciles, & des hiſtoires de l'Eſgliſe me fiſt douter de la verité de pluſieurs dogmes introduits per l'uſage ou l'authorité de l'Eſgliſe Romaine, contraires ce me ſembloit a la raiſon commune, & non garantis per le teſmoignage Divin, pour captiver mon entendement a leur croyance. De la verité des Saincts Eſcritures, du ſymbole des Apoſtres, de celuy de Nice, & d'Athanaſe je ne doutay jamais, je reconnu en iceux le don de foy receu au Sainct Sacrament du Bapteſme, & levant mon coeur & mes yeux au ciel je rendois graces a Dieu, pour ce grand benefit es parolles du Pſ. 4. v. 6. *Signatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine.* Seigneur tu as fait lever ſur nous, & inprimé en nos coeurs la lumiere de ton viſage, ſans laquelle certainement un eſprit accouſtumé a rechercher exactement la nature des choſes, leurs conſtitutions eſſenti-

eſſentielles, la proportion des cauſes avec leurs effects, & a meſurer per ces regles la credibilité des choſes ne donneroit jamais un aſſent ſi libre & aisé aux miſteres ineffables de la Trinité & Unité en la nature Divine, de l'incarnation, Reſurrection, & Aſcention de Chriſt noſtre Sauveur, de la deſcente du Saint Eſprit en langues de feu ſur les Apoſtres, & d'autres myſteres contenus en la Saincte Eſcriture, & des Croyances. D'autre coſté la reluctance que je trouvois en moy a aſſentir aux dogmes de l'Egliſe Romaine contraires a d'autres congregations Chreſtiennes me donnoit ſubject de ſoubçonner qu'ils n'eſtoyent pas fondez ſur une inſtitution divine. Mon eſprit eſtoit tout renverſé lors que je faiſois reflexion ſur la prodigieuſe doctrine de la Tranſubſtantiation ſeule capable d'eſpouvanter les hommes de raiſon de la communion Romaine, on nous y commande de croire que quand le preſtre, prononce ces peu de mots Latins, *Hoc eſt corpus meum*, Cecy eſt mon corps, penſant a ce qu'il dit, la ſubſtance de tout le pain, qui eſt devant lui eſt deſtruite en un moment, & en ſa place noſtre Seigneur eſt mis perſonellement, & corporellement ſous la figure de ce pain la. Une merveille, bien que journaliere, mais ſurpaſſant celle la, qui ariva

au

au monde, lors que Dieu eſcoutant la voix de Joſué fiſt areſter le ſoleil & la lune, juſqu'a ce qu'il euſt achevé ſa victoire contre l'ennemi qui venoit attaquer Gabaon. Et pour ſupporter cette merveille un grand nombre d'autres fort eſtonnants y ſont attachez. Come premierement que ces accidents de Blanc & Rond demeurants ſubſiſtent ſans aucune ſubſtance que les ſouſtiennent choſe contraire a leur nature, & a tout entendement humain. Secondement que les meſmes accidents eſtants convertis, ou en vermine per corruption, ou en chair & ſang per nutrition en celui qui les mange, produiſent une ſubſtance, ce qui eſt donner ce qu'ils nont pas, choſe qui ſurpaſſe toute ſorte de puiſſance. Tiercement qu'un corps de taille bien proportionée, comme celui de noſtre Sauveur, glorieux dans le ciel deſcende icy bas, & ſe conforme a chaque oublie, & a chaque miette d'icelle, quelque petite quelle ſoit. En quatrieſme lieu qu'il faille que ce corps ſoit couché, aſſis, ou debout, ou quoy que ce ſoit, qu'il ſoit en cent mille places tout a la fois. Tous ces monſtres de miracles il nous faut avaller & d'avantage pour ſupporter ce miſtere, en deſpit de toute raiſon au contraire, ſans aucun pertinent texte de l'eſcriture pour ly fonder, (voire contre pluſieurs textes, comme

Joſué 10. 12.

nous

nous ferons voir cy apres,) & ſans qu'aucune neceſſité nous y preſſe, ou pour verifier les paroles de noſtre Sauveur en l'inſtitution de ce Saincte Sacrement, ou pour en produire les effects. Non pour verifier les parolles, veu que noſtre Sauveur dit en pareille teneur. Je ſuis le vray Sep ſans aucun changement ou en ſa perſonne, ou au Sep. Et Saint Paul dit de ſes Corinthiens, vous eſtes le corps de Chriſt, ſans entendre pourtant aucune converſion de ſubſtances. Non pour les effects du Sacrement, veu que Chriſt eſt capable de communiquer a celuy qui reçoit dignement le pain & le vin telles graces ſpirituelles qu'il luy plaiſt, ſans aucun changement de ſubſtance es elements, comme es eaux du Bapteſme il donne la Souveraine grace de regeneration, ſans aucun chagement en la ſubſtance de l'eau. St. Jean 15. 2 Cor. 12. 27.

Une pareille repugnance je trouvay a croire leurs prodigieuſes doctrines, du Purgatoire, des Indulgences, du Culte des Saints & des Images, & d'autre points controverſez parmi eux. Mais j'eſtoufay mes doutes tandis que je fu en Eſpagne, en partie craignant la ſeverité de ce pais la en leurs procedeures contre ceux qui s'oppoſent a leur Doctrine; & en partie amuſé par cette Suppoſition. Que l'Egliſe & le

Pape de Rome ſont infalibles en leurs decrets, en matiere de foy, & qu'ainſi je pouvois me tenir ſeurement a leurs Declarations : & finallement perſuadé par mes Catechiſtes, que c'eſtoit un peché mortel d'admetre voluntairement un ſeul doute en matiere de foy, joug terrible qui atteint juſques aux penſées du cœur, mais qui ſert beaucoup a leur deſſein, de contenir leurs peuples a tord, ou a droit. Par ces generalités icy j'appaiſay en quelque ſorte, mon eſprit, tandis que je ne voyois perſonne qui vouluſt s'oppoſer ſerieuſement a ces Dogmes, ny connoiſtre les arguments du contraire, autrement que per le raport des eſcrivains Romains, qui les façonnent en telle ſorte qu'ils puiſſent mieux recevoir leurs coups. Car encore que par le moyen, de mon employ qui eſtoit d'enſeigner les controverſes en l'Univerſité de Salamanque, durant quelques années j'avois une Licence de l'Inquiſiteur general d'Eſpagne, de lire les livres deffendus, n'aumoins la deffenſe eſtoit ſi ſevere que je ne peu jamais avoir aucun des livres de leurs adverſaires. Mais la Providence divine mayant amené en ce pais, je rencontray des perſonnes d'une excellente prudence, & de grande integrité, leſquels en diſputes ſerieuſes & ſerées me donnerent une autre lumiere, &

une

une autre aide a trover la verité, le principal de tous fut le tres reverend pere en Dieu l'Archeveſque de Caſhel, lequel au ſa venuë au ſiege ayant eu connoiſſance de moy, & prenant pitié de mes erreurs, me chercha diligenment, & m'ayant trouvé, avec un admirable zele & grande dexterité, conduites par une charité chreſtienne mentreprit par des arguments ſolides de l'eſcriture ſaincte des Conciles, Peres & Hiſtoires, & me fiſt voir pluſieurs doctes autheurs qui repreſentoyent les erreurs de l'Egliſe Romaine en tous les points de controverſie. A quoy je preſtay l'oreille d'autant plus volontairement, que je voyois en tous ſes diſcours une veine de charité & un zele pour l'union des Chreſtiens, reconnoiſſent l'Egliſe Romaine pour une partie de l'Egliſe Catholique, bien que non l'Egliſe Catholique, (comme ils parlent excluants de ce titre honorable les autres Congregations Chreſtiennes,) il reveroit ce qu'il y avoit de bon en eux comme la croyance de l'Eſcriture, & des ſymboles Chreſtiens, la pratique de Devotion, & de pieté, & rejettoit ſeulement la ſuperſtructure des pratiques erronées contraires a l'Inſtitution de Chriſt, & au ſtile de l'Egliſe primitive: & entretenoit une eſperance charitable du ſalut de pluſieurs d'entre eux qui vivoyent en

ſimplicité de coeur, & en une innocente ignorance des erreurs ou ils avoyent eſté nouris. Tout cela accordant avec mon genie & mes ſentiments en eſgards a toutes Congregations Chreſtiennes produiſit en mon eſprit un reſpect ſingulier, & attention a ſes raiſons, aux quelles je reſpondi avec ſincerité & liberté ſelon les principes eſquels j'eſtois inſtruit, lors qu'il me manquoit un texte clair, ou une raiſon preſſante, j'avois recours a l'infallibilité de l'Egliſe comme a un Sanctuaire, qu'en choſes qui ſurpaſſoyent noſtre capacité il nous faloit captiver noſtre entendement a l'obeiſſance de la foy, qui nous eſtoit proposée par l'Egliſe de Dieu.

Pour mieux aſſeurer ce refuge, & pour l'avoir mieux a main, je dreſſay cette ſorte de Demonſtration, & la propoſay a Monſieur l'Eveſque. Que j'eſtois convaincu par naturelles evidences qu'il y avoit un Dieu d'une bonté infinie, ſageſſe, & puiſſance, que ſuivant ces divins attributs il eſtoit convenable qu'il fourniſt au genre humain des moyens neceſſaires pour parvenir au but de la beatitude eternelle, que ſuivant les oracles divins, revelez a tous Chreſtiens, je croyois qu'il avoit envoyé ſon fils Jeſus Chriſt en nature humaine a cette fin, & pour monſtrer par ſon exemple, & par

ſa

ſa doctrine une voye certaine a la beatitude eternelle. Et ayant pourveu non ſeulement pour le ciecle auquel il vivoit, mais auſſi pour les futurs, il laiſſa ſur la terre une Egliſe fournie de loix convenables pour une telle fin. Et comme ainſi ſoit qu'il euſt predit lui meſme, qu'au temps advenir il ſes leveroit des Hereſies, & des controverſes, (comme le porte la nature humaine) il convenoit a ſa ſageſſe & bonté d'appointer un juge viſible reveſtu de l'aſſiſtance infalible du Saint Eſprit pour determiner toutes controverſes emergentes. Lequel Juge ne pouvoit eſtre autre que le Pape de Rome, ſuceſſeur de Saint Pierre, aux determinations duquel par conſequent nous devions nous arreſter, & ainſi appaiſer nos Eſprits.

La premiere partie de cette demonſtration fut benignement recuë par ce Reveverend Pere, comme eſtant rationnelle & fondée ſur des maximes Chreſtiennes n'ayant rien de contraire a la pieté; mais eſtant venu a la derniere propoſition; Qu'il eſtoit de la ſageſſe & bonté de Chriſt d'eſtablir ſur la terre un Juge Viſible & Infallible pour la deciſion des Controverſes, il repliqua doucement. Que nous devions proceder avec beaucoup de caution, lors que nous entreprenions de cenſurer la ſageſſe

geſſe & bonté de Dieu, ſi cecy ou cela qui nous ſemble expedient dans le gouvernement du monde ne ſe fait. Car qui pretendra de connoiſtre la profondeur de la
Rom. 11. ſageſſe & de la connoiſſance de Dieu, de
33. ſonder ſes judgements, & de trouver ſes voyes.

Cet advertiſſement ſi raiſonnable priſt profonde racine en mon coeur, tousjours alteré de raiſon, & ouvert a la recevoir. Et la modeſtie de celuy qui me le donna, ne diminua nullement de ſon poids, mais pluſtoſt l'augmenta. Ce fut veritablement la le premier choc qui me toucha au vif, qui frapa ſur la vraye racine de cet ouvrage d'Infallibilité ſur lequel je m'apuiois. Enſuite de cela, faiſant reflection en nos ſolitudes ſur cette matiere la, j'aperceu la foibleſſe du fondement ſur lequel je batiſſois. Je vi qu'en la meſme façon on pouvoit dire qu'il apartient a la bonté, ſageſſe, & puiſſance de Dieu, de ne permettre pas que ſa Sainte loy ſoit tranſgreſsée per de viles creatures, & ſa Souveraine Majeſté offensée par de contemptible vermiſſeaux. Ny que les Paſtures des ames, (ſpecialement le Pape de Rome reputé un Vice Dieu ſur la terre) tombent dans l'erreur, & ſcandalizent le peuple par leur mauvaiſe vie. Mais helas! il eſt trop notoire qu'il

per-

permet tout cecy, vacillerons nous donc dans l'opinion de ſa bonté, de ſa puiſſance & de ſa ſageſſe? Ainſi n'avienne. Pourquoy donc penſerons nous que ce ſoit un defaut en ſa providence ou bonté, ſi outre les Sainctes Eſcritures qu'abondent en toute lumiere & celeſte doctrine, a ceux qui ne ſont pas volontairement aveugles, il n'appointoit pas quelque Juge Viſible & Univerſel pour nous diriger? St. Paul diſant que les Sainctes eſcritures ſont capables de nous rendre ſages a ſalut, afin que l'homme de Dieu ſoit parfait, & entierement accompli a toute bonne oeuvre. 2 Tim. 3. 16. 17.

Ce fondement la qui pretend la neceſſité d'un Juge viſible, univerſel, & infallible eſtant ainſi affoibli, j'a proceday a examiner quelle droit le Pape ou l'Egliſe de Rome pouvoyent pretendre a une telle Infalibilité, le ſupport de toute leur incroyable doctrine. Et premierement l'inconſtance ſeule de leurs pretentions a ce privilege, & la grande diſcordance de leurs autheurs qui l'afferment me fut une forte raiſon a douter de la verite de tout, & un argument concluant, qu'ils ne ſcauroyent eſtre aſſeurez de l'avoir. Car quelques uns veulent que ce ſoit le Pape ſeul, comme Pape, ou enſeignant de la chaire, qui ait cette infalibilité de Doctrine. D'autres ne luy veulent Vide Bel. l. 4. de Rom. Pon. c. 2.

pas

pas ottroyer, ſi ne ceſt en conjonction avec le Concile ou general, ou particulier des Cardinaux, & Theologiens. D'auters luy attribuent ſeulement en un Concile general. D'autres ne luy attribuent ny ſeparement ny conjointement, & ne reconnoiſſent que l'Egliſe univerſelle pour Infalible. Et finallement d'autres des plus ſcavants afferment que meſme l'Egliſe Univerſelle eſt capable de quelque erreur materiel par ignorance probable, bien que non d'un formel & heretique. Ce qui eſt en effect n'ottroyer a l'Egliſe non plus d'Infalibilité que n'en a Origene, Tertulien, ou quelque autre particulier fidelle Chreſtien, qui eſt ſubject a errer; quelle opinion ſi elle s'eſtend juſques la que de faire l'Egliſe Univerſelle falible en points eſſentiels a ſalut, eſt fauſſe. Et ſur une ſi grande incertitude de leur Infallibilité ils veulent que nous edifions une certaine infalible croyance de tout ce qui leur plaiſt nous enſeigner. Ce qui eſt baſtir une maiſon incapable de tomber ſur un fondement de ſable & ruineux.

St. Thom. Turre Cremata.

Alphonſus a Caſtro apud Can. l. 4. de locis c. 4. conclu. 2.

Or quant au fondement de cette pretendue Infalibilté, quel eſt leur garand? l'Eſcriture Saincte diſent ils, car qui eſt ce qui peut donner un tel privilege, que Dieu? Et quel garand ont ils pour croire que l'Eſcriture qui dit ainſi, eſt Divine & infalible?

Le

Le teſmoignage infalible de l'Egliſe diſent ils encore, leur Egliſe Romaine ils entendent. Ainſi ils croyent que l'Eſcriture eſt infalible, parce que l'Egliſe Romaine le teſtifie, & que l'Egliſe Romaine eſt infalible parce que l'Eſcriture le teſmoigne; qui eſt un cercle dans le raiſonnement, que les logiciens meſpriſeroient dans leurs eſcholes. Icy l'eſchapatoire de Becan ne luy ſervira de rien. Qu'ils ont a faire a des Chreſtiens qui croyent l'Eſcriture, Car nul Chreſtien que celuy qu'ils ont aveuglé ne ſcauroit croire qu'il y ayt aucune eſcriture qui favoriſe leur opinion en ce point, a moins que de la rogner ou corrompre pour la faire ſervir a leur deſſein. Pour exemple, leur principal appui de cette Infalibilité eſt tiré du 14. Chapitre de Saint Jean. Je prieray le Pere, & il vous donnera un autre Conſolateur, demeurer pour avec vous a jamais, ſcavoir l'Eſprit de Verité. Leurs diſciples, qui d'ordinaire ne connoiſſent point d'avantage de l'Eſcriture que ce qu'il leur plaiſt leur faire voir pour leurs deſſeins, peuvent croire que ce texte icy eſt fort pertinent a leur deſſein, mais quicunque voudra prendre la liberté de lire le texte devant & apres, trouvera bien toſt que ce texte icy deſtruit tout leur deſſein, & leur oſte toute certitude de l'aſſiſtance du Jean 14. 10.

Saint Esprit, a rendre leurs Decrets infalibles, le texte reduit a son entier dit ainsi en leur propre Bible; si vous m'aimez gardez mes commendements, & je demanderay a mon Pere, & il vous donnera un autre Paraclete pour demeurer avec vous a jamais, a scavoir l'Esprit de verité, lequel le monde ne peut recevoir. Par les premieres parolles vous pouvez voir que c'est icy une promesse conditionnelle, limitée a ceux qui aiment Dieu & gardent ses commandements: & par les dernieres parolles vous voyez que les hommes mondains & pecheurs sont expressement exclus de la gracieuse assistance de l'Esprit de verité. Pour donc estre asseuré que le Pape & son Concile ont l'assistance de l'Esprit de verité, il faut estre asseuré qu'ils aiment Dieu, & gardent ses commandements. Mais de cecy nous ne pouvons avoir asseurance, veu que leurs histoires nous recitent, & que le monde connoist leurs vices enormes.

Mundus, id est remanens amator cum mundi, quo nunquam est amor Dei. Glos. interl. Non habent spirituales oculos quibus spiritum sanctum videant mundi amatores. Glossa ordinaier.

Ce qu'ils alleguent de St. Paul escrivant a Timothée que l'Eglise est la colomne & appuy de verité nous le recevons franchement, comme deu a l'Eglise Universelle & non a aucune particuliere, moins encores a une qui se trouve coupable de tant & de si grands erreurs, telle qu'est l'Eglise

de

de Rome : l'ambition de laquelle a s'approprier toutes les louanges donées a l'Egliſe Univerſelle n'eſt pas moins blaſmable, que ſi les Scribes & Phariſiens euſſent attribué a leur ſynagogue lors qu'ils perſecutoyent noſtre Sauveur toutes les louanges données a Moyſe & Aaron. Ny a il pas dequoy s'eſtonner que leur grand champion le Cardinal Bellarmin amene pour preuve de l'Infalibité du Pape, que Dieu avoit commandé en l'Ancienne Loy de mettre deux mots hebrieux, ou deux pierres ſignifiant Doctrine & Verité, au Pectoral du grand Sacrificateur. Quoi donc? voulez vous inferer de la une plus grande Infalibilité au Pape, qu'en ces grands Sacrificateurs que vous amenez pour exemple? les voulez vous faire tous Infalibles? meſme Caiphe? Pour parler ſerieuſement, je croyrois que ces mots ainſi inſerez ſervoyent d'advertiſſement au grand Sacrificateur d'exercer Doctrine, & Verité, comme bien ſeantes a ſa place. Le meſme advertiſſement je voudrois que le Pape euſt, & qu'il fiſt tousjours conformement. C'eſt la tout ce qu'on peut tirer de ce texte, & de tel poids ſont tous les autres textes qu'ils apportent pour preuve de cette Infallibilité pretenduë, ſur laquelle toute noſtre croyance doit eſtre baſtie.

Bellar. de Sum. Pont l. 4. c. 2.

Exod. 20.

Ce grand fondement de l'Eglise Romaine estant ainsi affoibli, je commençay avec plus de liberté a souder & examiner exactement les mysteres, & les dogmes des deux partis, des Protestants & des Romains. Et pour cet effect si je n'eusse eu autre connoissance de la cause des Protestants que celle qui nous est donée par les escrivains & informateurs Papistes (comme pour un long temps je n'en eu point d'autres) j'aurois esté pour jamais empesché d'y adherer. Icy je remarquay un grand defaut de sincerité en la procedeures des Romanistes, qui pour rendre leurs adversaires odieux, amassent des escrits de quelques personnes particulieres un tas de doctrines extravagantes, aux quelles ils adjoustent les foiblesses humaines de leurs vies, (vrayes ou fausses je n'examine point a present) mais qui pour certain sont telles que tout sage & modeste Protestant abhorreroit aussi bien qu'eux. Et qui voudroit les repayer en mesme monoye on le pouroit faire tres abondenment per leur propre bouche mesme. Car deux certaines familles ou ordres parmi eux, estimées les plus graves & scavants de tous (mais fort contraires en doctrine) passant de la gravité des disputes Scholastiques a des libelles diffamatoires, ont depuis peu publié

des

des doctrines ſi damnables, & des vices ſi hideux les uns des autres qu'il ny a coeur humain, & moins encore Chreſtien, qui ne tremblaſt de les ouir; mais afin de ne pas ſouiller ce lieu ſacré, vos oreilles ou ma bouche je ne les reciteray pas maintenant, mais j'ay creu qu'il eſtoit a propos de leur faire entendre que cette vilaine arme & mortelle qu'ils ont forgée contre eux meſmes eſt toute preſte, ſi noſtre juſte defence trouve qu'il ſoit neceſſaire de la tirer. Mais ſans une telle neceſſité je croy qu'il n'eſt pas bien ſeant a un Predicateur Evangelique de remuer cette ordeur. Et veritablement ce n'eſt pas une voye bien efficace a engager des eſprits ſerieux en' une affaire de telle conſequence, eſtant certain qu'en toutes Congregations d'hommes, il y a des defauts en quelque perſonnes particulieres. Puis donc qu'il nous faut agir comme il appartient a gens d'entendement ſerieux & ſolide, la vraye voye, & la plus propre eſt d'examiner ces dogmes la, eſquels chaque parti accorde generallement par un public & uniforme conſentement. Ce que j'ay fait, & pour commencer per l'Egliſe d'Angleterre je trouve que les perſonnes eminentes d'icelle affirment par un conſentement uniforme, tant per eſcrit que

par

par parolle, que la parolle de Dieu contenuë es Sainctes eſcritures Canoniques eſt la ſomme de leur foy, & de leur religion, outre laquelle, & les indubitables conſequences, qu'on en peut clairement tirer ils ne demandent point qu'on croye aucune choſe, comme matiere de foy. Quelle regle peut on imaginer, plus ſacrée & plus excellente que celle cy, pour l'inſtruction des hommes en la foy & aux bonnes moeurs? Si l'infallibilité, ou l'antiquité vous plaiſt, qui a il plus infallible ou ancien que la parolle eternelle de Dieu? Si la Saincteté & la Sageſſe, que peut on imaginer de plus ſainct & de plus ſage que les Conſeils de Chriſt noſtre Sauveur, les Sentences des Saints Prophetes & Apoſtres? Si le luſtre des miracles, qui a il de plus admirable, & de plus certain que ceux que noſtre Sauveur, ſes Prophetes & Apoſtres ont fait pour confirmer leur doctrine? Si l'univerſalité tous vrais Chreſtiens d'un commun accord embraſſent & honorent l'Eſcriture Canonique.

Quant a l'Egliſe Romaine, je reduiray ſes dogmes contraires a la Proteſtante, a ces divers chefs pour les mieux conſiderer. Premierement l'Infallibilité & Primauté du Pape. Secondement le myſtere de la tranſubſtantiation. 3. L'Adoration des Images.

4. La

4. La Priere aux Saints, & aux Anges. 5. La moitié de la Communion refusée aux gens laics. 6. L'usage des Indulgences, & la Doctrine du Purgatoire. 7. La celebration du public service divin en un language generallement inconnu au peuple, & la defence au commun de lire les Sainctes escritures.

L'Infallibillite du Pape.

Quant au premier, nous avons desja declaré combien mal fondée est leur pretension a Infallibilité; il reste maintenant a monstrer quel haineux crime c'est de l'attribuer au Pape, ou a son Concile; leurs propres Theologiens sont d'accord avec St. Thomas, que de tous les pechez, le Blaspheme est le plus grand, les mesmes Theologiens sont aussi d'accord en cecy. Que cest Blaspheme d'attribuer a aucune creature ce qui est propre a Dieu. Veu donc que les Attributs de Dieu ne sont point distincts de luy mesme, qui en attribuë un a la Creature, la fait Dieu. Or que l'Infallabilité soit un des principaux attributs de Dieu incommunicable a la Creature, le mesme St. Thomas l'enseigne expressement, fondant son opinion sur ces parolles du Ps. 11. v. 1. selon la translation latine, *Quoniam*

St. Tho. 22. q. 13. Art. 3. Laiman l. 4. tr. 10. c. 6. 1. P. Q. 16 Art. 18. 30.

1 P. Q. 16 Art. 8.

niam diminutæ sunt veritates a filiis hominum, que les veritez sont diminuees d'entre les fils des hommes, a quoy s'accorde la translation Angloise du mesme texte. Que les fidelles cessent entre les fils des hommes, mais le Ps. 115. declare plus absolument que tous hommes sont menteurs. Partant les Romanistes attribuants Infallibilité de Doctrine a leur Pape, sont coupables de Blaspheme le plus odieux de tous les crimes: Ce qui est clairement prouvé des premisses de leur propre Theologie.

Cet enorme blaspheme d'esgaller le Pape a Dieu en son attribut d'Infallibilité, est esleve a un plus haut degré quand ils le font Juge Supreme, & Arbitre absolu de la loy de Dieu, & de Saincte Escriture: en sorte que pour la croyance & pratique de toutes choses il faut en demeurer a sa Declaration. Et cecy en tel degré que Bellarmin ne fait point de difficulté de dire, que si le Pape commande les vices & defend les vertus, l'Eglise est obligée de croire que le Vice est bon, & la Vertu mauvaise. Et le Concile de Constance commande expressement que les Decrets du Pape soyent preferez aux institutions de Christ: veu que confessant que nostre Sauveur a ordonné de donner au peuple fidelle la Sancte Communion sous les deux especes, & que

Bellar. l. 4. de Rom. Pont. c. 5.

Concil. de Const. Sess. 13.

les

les Apoſtres ; & l'Egliſe primitive le pratiquoyent ainſi, n'anmoins ils commandent qu'a l'advenir elle ne ſoit point donnée aux Laics que ſous une eſpece, n'aleguants pour cela aucune raiſon ſinon que les Papes precedents, & l'Eſgliſe qu'ils gouvernoyent l'avoit ainſi pratiqué, quoy qu'au contraire de la pratique de Chriſt, & de ſes Apoſtres. En quoy ils exaltent le Pape au deſſus de Dieu meſme au gouvernement du genre humain. Si les loix d'Angleterre ne ſe devoyent point entendre ny pratiquer en Irlande, autrement que ſuivant la volonté & declaration du Roy de France, certainement le Roy de France ſeroit eſtimé avoir plus de pouvoir & authorité au gouvernement d'Irlande, que le Roy d'Angleterre, & le peuple luy ſeroit plus ſubject. De meſme ſi la loy de Dieu doit eſtre meſurée par la volonté & declaration du Pape, certainement le Pape eſt par deſſus Dieu au gouvernement des hommes. Qui croiroit qu'aucun Chreſtien fuſt ſi preſomptueux que de dire que ceſt un plus grand peché de une des loix eccleſiaſtiques du Pape que de tranſgreſſer la loy de Dieu, neanmoins Coſterus un des principaux defenſeurs de la Doctrine Romaine ne fait point de difficulté d'en dire autant, quand il affirme reſolument que ceſt un plus grand peché

Coſter. c. 15. Enchiridii prop. 9.

ché à un Preſtre de ſe marier que de commettre paillardiſe ou garder une Concubine en ſa maiſon, le plus grand peché a ſon advis reſtant, que la tranſgreſſion d'une des loix du Pape, & l'autre qu'il eſtime leger, la tranſgreſſion de la loy de Dieu exprimée en ſon divin Decalogue. Quelles oreilles de Chreſtien peuvent endurer d'ouir des blaſphemes ſi execrables? S'eſtonneront ils maintenant qu'on taxe le Pape de ceſte Impieté Antichriſtienne declarée par Daniel le Prophete, & par le St. Paul, qui s'oppoſe & exalte par deſſus tout ce qui eſt nommé Dieu? icy vous voyez que l'Egliſe Romaine eſt coupable de cette Abomination, mentionnée en noſtre texte, d'exalter l'homme au deſſus de Dieu.

Dan. 11. 36.
2 Theſ. 2. 4.

Le Primauté du Pape.

A cette enormité de voler Dieu de ſes prerogatives ils enjoygnent un autre par lequel ils font le Pape chef Soverain, & Maiſtre de tous Chreſtiens; non ſeulement en choſes ſpirituelles, mais auſſi en affaires temporelles, avec puiſſance de depoſer ſes Rois, & d'exciter leurs Subjects a ſe rebeller contre eux; quand ils n'obeiſſent pas a ſa volonté, Comme il fut declaré au Concile de Lateran ſous Innocent 3. en ces terrible mots, ſi un Seigneur temporel adverti

verti par l'Egliſe neglige de repurger ſon pais d'hereſie qu'il ſoit excommunié par le Metropolitain; & ſi dans un an il ne donne ſatisfaction, qu'on le ſignifie au Pape, afin que de la en advant il declare ſes ſubjects abſous de l'obeiſſance qu'ils luy doivent, & expoſe ſes terres aux Catholiques pour s'enſaiſir. Et ainſi fut fait au Roy Jean d'Angleterre par le meſme Pape Innocent III. comme il eſt raporté par Polid. Virg. a l'Empereur Henry IV. par Greg. IV. a Frederic II. par Innocent IV. & a divers autres Princes Chreſtiens, comme le raporte Suarez, qui de ce que les Papes ont ainſi fait tire un argument qu'ils ont pouvoir d'ainſi faire, admirant un jour cette maniere d'argumenter en un Scholaſtique ſi exact, & la deſſus faiſant reflection ſur le pouvoir que les prejugez & l'education ont ſur les eſprits meſmes les plus ſublimes, un theologien d'eſprit de l'Univerſité de Dublin repliqua facetieuſement que ceſtoit un argument bien concluant qui procede, *Ab actu ad potentiam*, puis qu'il avoit ainſi fait, ceſtoit ſigne qu'il le pouvoit faire. Cela eſtoit bon pour rire. Mais Suarez pour agir ſerieuſement, & donner conſiſtence a ſon argument reſume, que l'Egliſe univerſelle voyoit & approuvoit cette procedure, & l'Egliſe eſtant Infallible ne la pou-

voit approuver ſi elle n'eſtoit juſte; pluſieurs autres controverſes ſeroyent bien toſt decidées, ſi ce raiſonnement eſtoit legitime. Que tous le virent on l'accorde, mais que tous l'approuverent librement, on le nie, la force & la crainte leur firent endurer ce qu'ils auroyent empeſché ſils euſſent peu.

Je remets a une autre occaſion a m'eſtendre ſur l'injuſtice des Pretenſions du Pape, & leurs exclamations deraiſonnable contre le droict qu'ont nos Princes a un Souverain pouvoir ſur leurs ſubjects, voyant qu'ils n'en pretendent point d'autre que celuy que les pieux Rois d'Iſrael avoyent en leur temps ſur les Juifs, & les Empereurs Chreſtiens en l'Egliſe primitive avoyent ſur leurs ſubjects, comme il eſt declaré au 37. Article, & au 2 Canon de l'Egliſe d'Angleterre. Je feray ſeulement a preſent une remarque ſur la cruauté que le Pape a exercé, depuis peu, vers les malheureux Irlandois qui luy adherent, ſuivant ſon pretendu pouvoir de depoſer les Rois, la choſe n'eſtant point une matiere de foy, & n'eſtant pas d'avantage qu'une Opinion probable, comme Azor Peron, & autres tres ſçavants Autheurs de ſon propre parti declarent: ſi nous pouvons appeller probable une doctrine ſi damnable, que le grand Parlement de

Azor. tom. 2. l. 11. c. 5. q. 8.

de France, (ou de 200 voix il n'y en avoit que 6 Proteſtantes en l'an 1064.) commanda que le livre de Suarez contenant cette doctrine fuſt bruſlé per les mains du Boureau; & ordonna que les Jeſuites enjoyndroent a leurs predicateurs d'exhorter le peuple a la contraire doctrine, ou qu'autrement ou procederoit contre eux comme coupables de crime de leze Majeſté, & perturbateurs du repos public, d'avantage tous leurs Theologiens affirment generallement, qu'en probables controverſes on peut en bonne Conſcience ſuivre tel parti qu'on veut. N'anmoins le Pape defendit ſeverement aux Irlandois de deſavouer cette ſedicieuſe doctrine la, deuſſent ils pour cela ſouffrir toutes ſortes de peines & ſoubçons, tant a de zele ſa Sainteté non pour le ſalut des ames, mais pour la conſervation de ſa grandeur; d'avoir toute la puiſſance de la terre a ſon commandement, & les couronnes des Rois a ſa volonté! N'eſt ce pas la exercer tyrannie & cruauté en la conduite des Ames?

Peronus in replica ſua typis data anno 1620.

Tranſubſtantiation.

Quant au ſecond point que je me ſuis proposé de la Tranſubſtantiation, j'ay remarqué cy devant combien prodigieux eſt cet

cet engagement, & combien foible eſt le fondement qu'ils en tirent de l'Eſcriture; a preſent je feray voir qu'il eſt directement contraire a l'Eſcriture, & a la doctrine des Peres de l'Egliſe Primitive. Le Concile de Trente maudit ceux qui affirment que le pain & le vin demeurent en ce Sacrement apres la Conſecration, & n'anmoins St. Paul nous enſeigne expreſſement cette doctrine, & la repete par cinq fois, qu'apres la Conſecration, c'eſt du pain qui eſt rompu & mangé. Le Seigneur Jeſus en la meſme nuit qu'il fut livré, priſt du pain, & ayant rendu graces le rompit, & diſt, prenez, mangez, cecy eſt mon corps qui eſt rompu pour vous, faites cecy en commemoration de moy. Du pain qu'il priſt en ſa main, tout ce qui ſuit eſt dit, aſçavoir qu'il le rompit & que c'eſtoit ſon corps. Et veu que cela ne ſe pouvoit dire veritablement en un ſens literal, ny proprement que le pain eſtoit ſon corps, comme on ne peut pas dire en verité, qu'un baſton eſt une pierre, il declare immediatement apres, qu'il parloit en un ſens figuré ordonnant que ce fuſt une commemoration, ou reſouvenance de luy, le pain demeurant tousjours en la nature de pain, bien qu'eſlevé par l'inſtitution de Chriſt a une ſpirituelle & ſurnaturelle puiſſance de donner la

Triden. Seſſ. 13. can. 1.

grace

grace a ceux qui le reçoivent deuëment. Et ainſi St. Paul en pluſieurs verſez ſuivantz lors qu'il fait mention de ce conſacré Element l'appelle tousjours pain: Toutes fois & quantes que vous mangerez de ce pain: Quiconque mangera ce pain, &c.

En toutes leſquelles expreſſions St. Paul ne fait autre choſe que ce conformer aux parolles de noſtre Sauveur, leſquelles il recite exactement, comme elles ſont couchées par Saint Luc au 22 Chapitre de ſon Evangille v. 19. Et il priſt le pain, & ayant rendu graces il le rompit, & le leur donna, diſant c'eſt icy mon corps qui eſt donné pour vous, faites cecy en memoire de moy. Et quand noſtre Sauveur declare ainſi luy meſme, que ſes parolles ſont dites en un ſens figuré, ſelon la couſtume ordinaire de parler, c'eſt un deſordre de leur aller chercher une explication violente, contenant des merveilles qui ſurpaſſent l'entendement humain, ſans que le ſaint texte en donne un fondement probable. Ainſi que font le Papiſtes pour maintenir leur doctrine, par cette gloſſe ou ſemblable; cecy eſt mon corps, c'eſt a dire la choſe contenué ſous ces formes icy eſt per converſion, & tranſmutation ſubſtantielle mon corps. Ainſi pretendants de ſe tenir a la lettre, ils retiennent ſeulement le ſon des parolles, &

pour

pour les faire ſervir avec ſens a leur but, ils font un trope ſans y penſer, ou quelque choſe plus obſcure, un paradoxe, contraire a tout raiſonnement humain, & incoherent au texte. Nous ſommes tous d'accord que la Sainte Euchariſtie s'appelle un Sacrement, pourquoy donc ne ſerons nous d'accord auſſi a en expliquer les expreſſions. d'une façon Sacramentelle. Un Sacrement dans l'explication commune eſt le Signe d'une choſe ſacrée. *Signum rei ſacræ*, par la definition ordinaire des Theologiens. Pourquoy eſt ce que le Sacrement du corps de Chriſt, ne s'appellera pas le Signe de ſon corps. Pourquoy n'entendrons nous pas que ce ſoit la le ſens des parolles de Chriſt, lors que prenant le pain il dit, cecy eſt mon corps, c'eſt a dire c'eſt icy le ſigne de mon corps, veu que c'eſt une choſe ordinaire d'appeller les ſignes ſacramentaux du nom des choſes qu'ils ſignifient comme le teſmoigne Saint Auguſtin diſant. Les Sacrements ſont ſignes qui prennent ſouvent le nom des choſes qu'ils ſignifient & repreſentent, & ajouſte a noſtre propos, que par un certaine maniere le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt; ainſi l'agneau eſtant le ſigne de la Paſque, eſt appellé la Paſque Math. 26. 17. Exod. 12. 11. Le Roc eſtant un ſigne

Aug. to. 2. Ep. 23. ad Bonifac.

ne. de Chriſt ſouffrant pour nous eſt appellé Chriſt. Et le Roc eſtoit Chriſt, *1 Cor.* 10. 4. Et le Bapteſme qui eſt le ſigne de la Sepulture de Chriſt, eſt appellé la Sepulture de Chriſt. Ce que St. Auguſtin applique a noſtre propos, diſant. Comme le Bapteſme eſt appellé la Sepulture de Chriſt, ainſi eſt le Sacrament du corps de Chriſt appellé ſon corps. Outre cela Bellarmin, & tous autres eſcrivains Romains confeſſent (car ils ne le ſcauroyent nier) que les parolles de noſtre Sauveur, touchant la ſeconde partie de ce Sacrement, ſcavoir la coupe, ſont figuratifs, cette coupe eſt le nouveau Teſtament de mon ſang, la ou ils rencontroiſſent un trope au mot Coupe ou Calice, le prenant pour ce qui eſt dans la coupe : pourquoy donc n'admettront ils pas que les mots precedents qui ſe raportent au pain ſoyent figuratifs? des raiſons ſi preſſantes nous y portant & des inconvenients ſi terribles ſuivant leur conſtruction, comme nous l'avons declaré juſqu'icy, & cy apres le declarerons plus avant.

Aug. contra Fauſt. l. 20. c. 21. Non enim Dom. dubitavit dicere hoc eſt corpus meum, cum ſignum daret corporis ſui Aug. to. 6. contr. Adaman. c. 12. Non negamus in verbo Calix tropum eſſe Bell. de Euchar. l. 1. c. 11.

Or que ces tres reverends peres de ce plus heureux age enſeigné par Chriſt & ſes Apoſtres, ayent eſté de noſtre opinion, & pris les mots de noſtre Sauveur en un ſens figuratif, & le pain de l'Euchariſtie un Type ou ſigne de ſon corps ſacré cela ſe void clairement par leurs eſcrits, qui ont

Dionif. Areopag. Eccleſ. hierar. c. 2. Imo & Dioniſ. cap. hier. 3. Euchariſtiam vocat Antitypon. Bell. l. 2. de Euchar. c. 15. n. ſed hoc.

peu eſchaper les rayeures de l'Expurgatoire Romain. Le venerable Denis Areopagite ignoroit la Tranſubſtantiation, & ainſi diſtinguoit entre les ſignes ſubſtantiels, & Chriſt ſignifie par eux, diſant par ces reverends ſignes & ſymboles Chriſt eſt ſignifie, & les fidelles faits participans de luy, il appelle le Sacrement un type, meſme apres la Conſecration, ainſi que Bellarmin, meſme confeſſe tellement que ſelon St. Denis les elements du pain & du vin en ce Sacrement, ſont types & ſymboles; ceſt a dire figures & ſignes du corps & ſang de Chriſt, non pas pourtant ſignes nuds, mais qui exhibent Chriſt, & ſa grace ſpirituelle au fidelle deument diſposé: Laquelle expreſſion de Saint Denis s'accorde plainement avec la croyance de l'Egliſe Anglicane, en ce point.

St. Chriſoſtome delivre clairement la meſme doctrine diſant que devant que le pain ſoit ſanctifié, nous le nommons pain; mais eſtant ſanctifié par la grace divine, par le moyen du preſtre, il eſt delivré du nom de pain: mais il eſt eſtime digne d'eſtre appellé le corps du Seigneur, encores que la nature du pain y demeure. Mais Saint Auguſtin eſt tres eminent a eſclarcir ce point, ou il ameine Chriſt parlant ainſi a ſes diſciples. Vous ne devez pas manger

Aug. in Pſ. 98.

ce

ce corps icy que vous voyez, ou boire ce ſang qui ſera reſpandu par ceux qui me crucifieront, je vous ay recommandé un Sacrement, qui eſtant entendu ſpirituellement vous vivifiera. Et derechef il dit que Chriſt les amena a un banquet auquel il recommenda a ſes diſciples la figure de ſon corps & de ſon ſang: car il ne fiſt point de difficulté de dire cecy eſt mon corps, quand il leur donna le ſigne de ſon corps, & en une autre place il dit ce qui eſt appellé de tous un ſacrifice, eſt le ſigne du vray Sacrifice, auquel la chair de Chriſt apres ſon aſſumption eſt celebrée par le ſacrement de commemoration. Theodoret eſt plus emphatique ſur ce ſubject quand il dit Chriſt honora du titre de ſon corps, & de ſon ſang les ſymboles & les ſignes que nous voyans, ne changeant pas la nature, mais adjoutant la grace a la nature, car les ſignes myſtiques ne quittent pas leur nature, car ils demeurent en leur propre ſubſtance, figure & forme, & peuvent eſtre veue & touchez, &c.

Contra Adamantium c. 12.

Contra Fauſtum Manicheum. Theodoretus dial. 2. c. 24.

* Je concluray ces teſmoignages par un qui peut eſtre aura plus de poids, ſil n'eſt eſtime infallible, ceſt celuy du Pape Pelagius parlant ainſi. Pour vray le Sacrement du corps & du ſang de Chriſt, que nous recevons eſt une choſe divine,

* Pelagius Papa de duabus naturis contra Eutichem & Neſtorium. Vide Picherol. in differt. de miſſa & expoſitione verborum inſtitut. cænæ domini p. 14.

car par iceluy nous ſommes faits participants de la nature divine, & pourtant il ne ceſſe point d'eſtre la ſubſtance ou nature du pain & du vin, & certainement en l'action des myſteres on celebre une image & ſimilitude du corps & du ſang de Chriſt. Je eſtime qu'on repliquera, (car il faut bien trouver quelque exception contre des evidences ſi claires & ſi preſſantes) que ces teſmoignages des peres ne ſe trouvent point ainſi dans leur plus correctes editions, ce que j'ay raiſon de croire, car j'ay veu les venerables eſcrits des plus graves & ancients peres de l'Egliſe tant Grecs que Latins efacez de grandes rayeures, par tout ou ils ont eſte trouvez contraires a la pratique & aux Dogmes preſents de l'Egliſe Romaine, ſuivant la direction de l'Expurgatoire Romaine. Ils pretendent que les Proteſtants ont inſeré dans les livres des Peres ces clauſes la qui favoriſent leur doctrine: Mais qui peut croire que tant de grand volumes que compoſent de grandes libraires ayent eſté nouvellement imprimez pour recevoir de telles additions, que tant de claires ſentences accordantes avec le texte ayent eſté ſi artificiellement inſerées dans le coeur meſme, & la moelle des Homilies des Peres. Le contraire me ſemble plus croyable, veu que j'ay veu

des

des Bibliotheques fort anciennes qui ne tomberent jamais ſous la main des Proteſtants expurgées de telles clauſes & ſentences, ſelon la regle de l'Expurgatoire Romain.

Outre cecy, Scot, Ocham, Biel, Ficher eveſque de Rocheſter, Baſſolis, Cajetan, Melchior Canus, & pluſieurs autres eminents ſcolaſtiques ont affirmé que la doctrine de la Tranſubſtantiation n'eſt point exprimée dans le Canon de la Bible. Et certainement ce n'eſtoit point un Article de foy devant que le Concile de Lateran l'euſt ainſi declaré 1200 ans apres Chriſt; comme Scot & autres affirment. Et meſme depuis cette declaration icy pluſieurs de leurs principaux Docteurs n'ont point laiſsé d'affirmer que cet Article la n'eſtoit point contenu en l'Eſcriture. Specialement Baſſolis, Cajetan, Melchior Canus. Ainſi ils l'ont forgé dans leurs teſtes, car ils ne pouvoyent pas declarer qu'il fut revelé, puis qu'il n'eſtoit point dans l'Eſcriture. Leur doctrine de la Tranſubſtantiation, & preſence corporelle de noſtre Sauveur au Sacrement de l'autel eſtant ainſi mal fondée; conſiderez combien deſeſperée eſt leur reſolution de donner a une oublie conſacrée le culte deu a la Divinité, voire plus grand que celuy qu'ils donnent

Scot. in 4 diſt. 11. 9. 3.
Ocham ib. q. 6.
Biel. lect. 50. in Canon Miſſæ
Roffens. c. 1. o. 1.
Cont. captiv. Babil.
Baſſolis, Cajetan apud Suarez to. 3. diſp. 46. Sect. 3.
Canus. loc. com. l. 3. ſun. 2.

a celuy qui eſt indubitablement vray Dieu. Comme ceux la le ſcavent qui ont veu la ſomptueuſe Pompe d'Eſpagne, & d'autres pais papiſtes en l'adoration qu'ils donnent a l'hoſtie ſacrée. Et meſme ſelon leurs propres maximes ils ne ſcauroyent jamais eſtre abſolument certains de la preſence corporelle de Chriſt ſous les eſpeces du pain, veu que cela deſpend, comme ils enſeignent eux meſmes, de l'intention du Preſtre conſacrant, & de ſa d'eue ordination, & cette derniere dependant encore de l'intention de l'Eveſque qui luy a donné les Ordres, & de ſa legalle Ordination, & ainſi en montant juſques a l'infini, qui rend la choſe impoſſible & incapable d'une certaine connoiſſance, ainſi que Bellarmin, Vega, & tous leurs eſcrivains confeſſent communement. Quel aveuglement donc eſt ce de rendre un culte divin a une choſe qu'ils ne ſcavent point de certain qu'elle ſoit autre qu'une piece de pain? Quelques uns preſſez par cet argument reſpondent qu'ils ſont exemps d'Idolatre en cette pratique, parce qu'ils croyent que ceſte hoſtie eſt Dieu. Mais a ce conte les Egiptiens lors qu'ils adoroyent le ſoleil, & les Iſraelites lors qu'ils adoroyent le veau dor, lequel ils croyoyent eſtre le vray Dieu qui les avoit tirez du pais d'Egipte, & les plus groſſiers d'Idolaſtres qui ont jamais eſté ſe pou-

Bell. l. 3. de juſtif. c. 8.

pouroyent excuſer d'Idolatrie ſous pretexte de meſpriſe non voluntaire. A cet argument quelques uns reſpondent encores qu'ils ne ſuppoſent pas ſeulement que Chriſt ſoit reellement preſent ſous les eſpeces du pain, mais qu'ils le cognoiſſent & le croyent ſur les meſmes raiſons & fondements qu'ils ont de croire que Chriſt eſt Dieu, & conſequenment qu'il doit eſtre adoré. En quoy veritablement ils donnent un grand advantage aux ennemis de la divinité de Chriſt, en faiſant ces deux choſes d'un egalle, verité ſçavoir la Divinité de Chriſt, & la Tranſubſtantiation, mais de la fauſſeté de cette Aſſertion je prendray le Docte Bellarmin pour juge, lequel voulant prouver la Divinité de Chriſt ſe ſert de neuf ſortes d'arguments, (ſix deſquels ſont entierement tires de l'Eſcriture) d'une force irreſiſtable, & d'une clarité admirable, mais voulant prouver la Tranſubſtantiation per l'Eſcriture ſon ſeul argument eſt tiré des mots de noſtre Sauveur. Math. 26. Prenez, mangez cecy eſt mon corps. Et ne trouvant pas cette preuve la aſſez claire a recours a l'authorité des Conciles & des Peres, & conclud ainſi ſon chapitre, bien que dans les parolles du Seigneur il puiſſe y avoir de l'obſcurité & de l'ambiguité, elle eſt oſté par les Conciles, & les Peres de l'Egliſe,

Bellar. de Chriſto. l. 1. c. 4.

De Sacr. Euchar. l. 3. c. 19.

liſe, & ainſi paſſé de cette ſorte de preuve la. Mais quoy que diſe l'Eſcriture de la Tranſubſtantiation c'eſt une hardieſſe intollerable de dire qu'il y a autant de raiſon pour l'adoration de l'hoſtie comme pour l'adoration de la Divinité de Chriſt, veu que pour l'une nous avons un commandement exprés en l'Eſcriture & pour
Heb. 1. 6. l'autre rien de tel. St. Paul dit que tous les Anges ont commandement d'adorer le
Phil. 2. 10. fils de Dieu. Et qu'au nom de Jeſus tout genouil ſe ployera tant des choſes qui ſont au ciel que de celles qui ſont en la terre. Et St. Jean dit de la bouche de ſon Maiſtre, Que le Pere celeſte a commandé que tous honorent le fils, comme ils honorent le Pere, Jean 5. 23. mais ou trouverons nous qu'il nous ſoit en aucune façon ſignifié que nous devons adorer Chriſt dans le pain ſacramentel, ſuppoſant qu'il ſoit la preſent. Si vous reſpondez que le Commandement general s'eſtend vers luy, en quelque lieu qu'il ſoit preſent, je diray qu'a ce conte vous le pouvez auſſi bien adorer dans le ſoleil, dans la lune, & dans tout autre pain, car en toutes choſes il eſt preſent comme Dieu.

Je concluray ce point par la reſponſe que je donneray au plus fort argument que j'ay veu contre la doctrine que nous avons juſqu'icy deſclaréç, qui prend le

Sacrement

Sacrement de l'autel pour une commemoration de noſtre Sauveur, & pour une participation ſpirituelle de ſon corps benit & de ſon ſang, pour la nourriture de nos ames en vie eternelle, ſans aucune reelle tranſmutation des ſubſtances. Que ſi les Juifs euſſent pris ſes parolles en ce ſens, ils n'euſſent pas pu en raiſon queſtionner entre eux meſmes diſant, Comment nous peut cetuycy donner ſa chair à manger? Et ſes Apoſtres dire c'eſte parolle eſt rude qui la peut ouir? Et Chriſt en la replique qu'il leur fait ne les reprend point d'avoir mal entendu ſes parolles, mais repete ſa doctrine precedente diſant ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme vous n'aurez point vie en vous meſmes. Je fis peu de cas pour un temps de cet argument, mais l'ayant bien conſideré je le prends pour une cenſure tacite de la replique de Chriſt, comme ſi elle n'euſt pas eſté pertinente à ſatisfaire à l'objection de ſes auditeurs. Pretendrons nous de mieux entendre ce qu'ils vouloyent dire, que Chriſt auquel ils parloyent? ou eſt il impoſſible que la malice des Juifs ne vouluſt pas entendre la hauteur & le ſens myſterieux des parolles de noſtre Sauveur, ou que la ſimplicité des diſciples ne le peuſt pas? Scavoir que les elements du pain & du vin conſacrez, &

pris d'une façon ſacramentelle en memoire de ſa mort & paſſion nouriroyent a vie eternelle les fidelles qui les prendroyent avec deuë preparation, ainſi que les Proteſtants l'entendent conformement aux Peres de l'Egliſe primitive cy devant nommez, mais que pluſtoſt ils les entendoyent d'un manger corporel & charnel de ſon corps comme font les Papiſtes, & ainſi repreſentoyent les difficultez que la raiſon dictoit contre une telle expreſſion, telles que pouvoyent eſtre les noſtres au commencement de ce diſcours. Vous direz qu'il ne corrigea pas telle entente: Mais ſi fiſt apparenment repliquant a l'objection de ſes diſciples, c'eſt l'Eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien: les parolles que je vous di ſont eſprit & vie, & par la les veut empecher de l'entendre d'un manger corporel, pour l'entendre d'un manger ſpirituel, qui ſert a la vie eternelle des ames. Sa repartie aux Juifs ſignifie qu'il l'entendoit comme nous faiſons d'un manger ſpirituel, & d'une miraculeuſe operation. Ce qu'ils ne pouvoyent croire, & ainſi il leur repete la meſme doctrine, y annexant cette menace, que s'ils ne mangeoyent ſa chair ils n'auroyent point vie en eux meſmes.

Jean. 6. 63.

De

De l'adoration des Images.

Quant au troiſieſme point qui eſt de l'adoration des Images, elle eſt clairement defenduë per Dieu meſme au ſecond Commandement du Decalogue, Tu ne te feras Image taillés, tu ne t'enclineras point devant icelles. Ils ont oſté ce Commandement icy de leur Catechiſme, pour donner lieu a l'adoration des Images avec le meſme honneur qui eſt deu a la perſonne qu'elles repreſentent, & par conſequent l'image de Dieu & de Chriſt doit avoir l'adoration de Latrie, celle de la Vierge Marie l'adoration d'hyperdulie; celles des Saincles l'adoration de Dulie, ſelon les degrés qu'ils expriment. Que ce ſoit icy leur opinion generalle Azor le declare en ces mots. C'eſt le ſentiment conſtant des Theologiens, que l'image doit eſtre honorée & adorée du meſme honneur & adoration que la choſe meſme dont elle eſt l'image eſt adorée. Voire ils nous voudroyent faire a croire que Dieu l'a ainſi ordonné au premier Commandement, & qu'ainſi il ſe contredit, defendant au ſecond Commandement ce qu'il commande au premier. Lau. Vaux en ſon Catechiſme. A cette queſtion, qui eſt ce qui romp

Exod. 20; 4. 5.

Azor in Sti. to. 1. l. 9. c. 6.

le premier Commandement de Dieu par irreverence de Dieu donne cette reſponſe; ceux qui ne donnent pas la reverence deuë a Dieu & ſes Saints, ou a leurs reliques & images. Quelle reverence ils pretendent eſtre deuë aux Images. Jacob de Graffiis le declare amplement, ſelon ce que nous avons dit cy deſſus. Mais Dioniſius Petavius un de leurs plus approuvez Antiquaires nous dit que durant les quatre premieres Centuries & plus on faiſoit peu ou point d'uſage d'Images es temples ou oratoires des Chreſtiens. Et tel qu'on en faiſoit le Pape Gregoire declare que c'eſtoit ſeulement pour un uſage hiſtorique pour l'information des Idiots, non pour les adorer; & ainſi eſcrivant a Serenus Eveſque de Marſeille qui avoit abatu les Images qui eſtoyent en ſon Egliſe parce qu'il voyoit que le peuple les adoroit dit ainſi. Nous vous louons de ce que vous avez un tel zele d'empeſcher que rien qui eſt fait de main ſoit adoré: neanmoins nous jugeons que vous ne deviez pas avoir rompu ces images la, car on ſe ſert de la peinture dans les Egliſes afin que ceux qui ſont ignorants puiſſent, par la veuë, lire ſur les murailles les choſes qu'ils ne peuvent lire dans les livres, partant voſtre fraternité deuroit avoir preſervé les Images, & empeſché le peuple de les adorer Cette

Deciſiõ. caſuum Conſ. p. 1. l. 2. ſec. penul.

Pet. Dogma theol. to. 5. l. 15. c. 3. S. 13. c. 14. S. 8.

Gre. regiſt. l. 7. Epiſ. 209. ad Serenum.

Cette difference qu'on met entre faire des Images & les adorer, eſt confirmée par l'exemple du Serpent d'airain que Dieu avoit fait faire, lequel eſtant ſeulement fait & regardé eſtoit une Medecine; mais quand il fut adoré il devint poiſon, & fut deſtruit. Nomb. 21. 9. 1 Rois. 13. 4.

Le docte Vaſques renconnoiſt que l'adoration de Dieu par une image eſt clairement defenduë au ſecond Commandement, & non ſeulement l'adoration d'une Idole, diſant qu'il eſt clair en l'eſcriture que Dieu au ſecond Commandement, ne defendit pas ſeulement ce qui eſtoit illicite par la loy de nature, comme d'adorer une Image, au lieu de Dieu, mais auſſi d'adorer le vray Dieu par aucune reſemblance. Vaſq. in 3. p. diſ. 91. c. 3.

Nicephorus Calixtus raportant l'hereſie des Armeniens & Jacobites dit qu'ils faiſoyent des Images du Pere, du Fils, & du St. Eſprit, ce qu'il cenſure comme choſe tres abſurde, *quod perquam abſurdum eſt.* Neanmoins on le fait en l'Egliſe Romaine. Mais St. Clement d'Alexandrie declare ainſi des Images en general. Nous n'avons point d'images au monde, il nous eſt evidenment defendu cet art decevable, car il eſt eſcrit, Tu ne feras aucune reſemblance d'aucune choſe qui ſoit la haut au ciel, &c. Nicephi. l. 8. c. 53.

Ils

Ils confeſſent que ceſt peché d'adorer une Image *terminativè*, ou en ſoy meſme, mais pretendent qu'il eſt licite de l'adorer *relativè*, ou a cauſe de Dieu, ou du Saint qui eſt repreſenté : façon eſtrange de ſervir de Dieu, de tranſgreſſer ſon commandement pour luy plaire.

Saul fut repris & ſeverement puni pour eſtre ainſi officieux, lors qu'ayant commandement de deſtruire tout ce qu'avoit Amalec il eſpargna les brebis & les boeufs pour ſacrifier a l'Eternel. Mais ce beau pretexte ne peut excuſer ſa deſobeiſſance, & ce qu'il penſoit eſtre une devotion religieuſe, fut declaré, ne valoir pas mieux qu'Idolatrie. Samuel luy ſignifiant cette terrible ſentence. Le Seigneur prend il plaiſir en holocauſtes & Sacrifices, comme a ce qu'on obeiſſe a la voix de l'Eternel voila Obeir vaut mieux que ſacrifice, & eſcouter que la graiſſe des moutons : car rebellion eſt comme le peché de ſortilege & Eſtourdiſſement eſt comme iniquité & Idolatrie. La choſe eſtant ainſi quand Dieu commande ſi clairement, & abſolument de ne s'encliner point devant les Images, adjouſtant a ce Commandement, par deſſus tous autres des expreſſions particulieres de jalouſie, & une menace de ſeverité contre les infracteurs, comment peut

1 Sam. 15. 22, 23.

on

on juſtifier l'inclination qu'on fait devant elles, ſous couleur de devotion? ou s'excuſer de rebellion & de groſſiereté qui ſont cenſurées comme Idolatrie.

En outre adorer une Image *terminativè*, & non *relativè* implique contradiction, veu que c'eſt de l'eſſence d'une image d'avoir relation a une autre choſe, veu que rien ne peut eſtre l'image de ſoy meſme, partant le meſme commandement qui defend une adoration *terminativè* exclud la *relativè*. Mais quoy que l'on puiſſe entendre par ces expreſſions, combien y en a il du commun qui prennent connoiſſance de telle diſtinction. Bien peu veritablement, quand ils s'enclinent devant une image, c'eſt l'image meſme qu'ils adorent. Generallement donc ils commettent Idolatrie en cette pratique, ou a tout le moins un peché en expoſant au danger de la commettre.

Mais quels ſont les inconvenients de cette pratique? On vient en une Egliſe ou Chapelle chargée d'images, & devant qu'on puiſſe recueillir ſes eſprits & penſer a Dieu, l'imagination & les yeux courent apres ces peinctures, & on s'en retourne chez ſoy plus plein de figure que d'Eſprit.

De l'Invocation des Saincts.

Rom. 8. 34. Venons au quatrieſme point, leur Invocation des Saincts eſt contraire a l'ordonnance de Dieu qui a ordonné ſon fils Jeſus pour faire interceſſion pour nous : lequel eſt plus pitoyable, plus capable & plus volontaire de nous aider qu'aucun des Saincts ou des Anges. Et luy meſme nous Jean 5. 16. aſſeure que quoy que nous demandions au Pere en ſon nom il le nous donnera, a l'encontre de cecy, & de la declaration de St. Pierre, qu'il n'y a ſalut en aucun autre, Act. 4. 12. & qu'il n'y a aucun autre nom ſous le ciel qui ſoit donné aux hommes, par lequel il nous faille eſtre ſauvez. L'Egliſe Romaine enſeigne a ſes enfans d'appeller la bien heureuſe vierge Marie, leur Vie, & leur Eſperance. *Vita, Dulcedo, & Spes noſtra*, leur Redemtrice, & Salvatrice : *Reparatrix, & Salvatrix deſperantis animæ*, leur Comfort, & donnereſſe de grace ſpirituelle. *Irroratrix, & largitrix ſpiritualis gratiæ*, avec d'autres extravagances certainement mal venuës de cette glorieuſe Mere de Chriſt, & Ame vrayment humble, laquelle en ſon fameux Cantique reconnoiſt que ſon humilité eſtoit le motif des hautes faveurs de Dieu envers elle.

Car

Car il a regardé la baſſeſſe de ſa ſervante. La meſme exorbitance ils preſchent & enſeignent des autres Saints. Comme je conſiderois ce point, il me tomba entre mains un de mes papiers dans lequel je cenſurois la doctrine que j'avois oui preſcher en la ville de Palencia en Eſpagne, l'an 1661, par un Moine d'un certain ordre, a la feſte d'un de leurs Saints, diſant de luy qu'il eſtoit incapable d'errer en ſa doctrine. Que ſa doctrine eſtoit d'une authorité eſgale a la Bible. Que tout ce que ce Saint la diſoit (bien que faux en ſoy meſme) devoit eſtre vray, puis qu'il le diſoit. La preuve qu'il amena pour ces poſitions ſi deſeſperées eſtoit auſſi folle que les poſitions meſmes, & ſi ridicules que je ne les auſerois reciter en ce grave Auditoire. Bien que je les aye par eſcrit; Que la malice des hommes ne recueille pas de ce diſcours que je vilifie les Saincts, ou que je porte envie a leur gloire. Je m'en reſjoui pluſtoſt, & beni Dieu de ce qu'il reſcompenſe ainſi ſes Serviteurs. Ce que je reprens eſt l'abus blaſphematoire qui ſe commet en les adorant, malplaiſant certainement aux Saincts. Luc. 1. 46.

La plaiſante expreſſion d'un predicateur Eſpagnol, poura ſervir de ſerieuſe exprimande a cecy, preſchant a la feſte d'un

Saint fondateur d'un certain Ordre, il feignit que comme il eſtudiot ſon ſermon il tomba en extaſe ou ſonge ou ſe trouvant dans le Ciel, il vid le Saint duquel il preſchoit derriere la porte ſe cachant, & comme on luy eut demandé pourquoy il faiſoit ainſi, il reſpondit qu'il eſtoit la venu par honte qu'il avoit d'ouir les folles expreſſions de ſon moine le louant & l'exaltant a tels jours que cetuy la. Et certainement ſi les Saints qui vivent en gloire eſtoyent capables de honte & de triſteſſe, ils auroyent dueil & honte de la procedure de leurs extravagants adorateurs. De cecy je fis griefue pleinte a l'Inquiſiteur general d'Eſpagne, criant contre les exorbitances de cette nature, veu que j'avois Commiſſion de luy de luy rendre conte des doctrines que je trouverois a cenſurer. En ce temps la, & en ce pais la je crioys contre ces exorbitances la, mais quel bon ſuccés ma bonne intention eut en cela je ne ſcay. Car cette malade la croiſt tousjours. Le moyen d'acquerir du vulgaire aveugle le credit d'eſtre bon Catholique, eſt d'exceder en cette pratique: comme pour faire d'eſpit aux Juifs, & paroiſtre vrais Chreſtiens, ils mangeront plus de viande de pourceau, que leur eſtomac ne peut porter, ainſi pour faire deſpit aux Proteſtants

ſtants ils courront outre meſure au de la de leurs propres maximes a advancer les Saints. Pour une Egliſe dediée a nostre Sauveur vous en verrez Cent dediées a divers Saints. Pour un *Paternoſter*, dix *Ave Marias*, pour un diſcours ou louange de Dieu, mille de leurs Saints, dequoy j'ay ſouvent veu a mon grand regret de triſtes experiences. Une perſonne de qualité ſe meut elle? il entre un Moine d'un Ordre & ſe met avec toute ſa retorique a l'exorter a devotion vers les Saints de ſon Ordre, a en prendre l'habit, le ſcapulaire, ou la corde. Apres cela en vient un d'un autre Ordre, & ſe met pareillement a recommender les Saints, & l habit de ſon ordre, & ainſi fait chacun comme il entre. Entre eux tous peu ou point de mention de ſe repoſer ſur la paſſion de noſtre Sauveur. Croyriez vous que ceſt le bien de cette ame la, ou l'honneur du Saint pour lequel ils ont tant de zele, ou pluſtoſt l'intereſt du Convent? Jugez en, & que d'autres de plus de liberté en parlent. Pren pitié O bon Dieu des ames abandonnées a telle inſtruction.

De la demie Communion.

Touchant le cinquieme point, qui refuſe aux Laics le Chalice. Je croy que ce ſeroit faire tort a noſtre cauſe d'en chercher autre preuve que leur propre Confeſſion, que noſtre Sauveur Jeſus a inſtitué, & l'Egliſe Primitive pratiqué l'adminiſtration du Saint Sacrement au peuple, ſous les deux eſpeces, comme on le pratique en l'Egliſe Anglicane. Mais l'Egliſe Romaine a jugé a propos de faire autrement. Cette Confeſſion eſt leur plus grande confuſion, & plus que ſuffiſante refutation. Je fus ſaiſi d'horreur de voir la hardieſſe du Concile de Conſtance, qui confeſſe ce que deſſus, & puis vient a un non obſtante que non obſtant l'inſtitution de Chriſt, & la pratique de l'Egliſe primitive, le Concile defend a tous Preſtres ſur peine d'Excommunication d'adminiſtrer la Communion aux Laics ſous les deux eſpeces, pour des cauſes qu'ils n'expriment point, auſſi n'eſt il pas beſoin de nous travailler a en chercher, puis qu'il ſuffit pour noſtre deſſein de ſcavoir, qu'ils ſcavent bien trouver des cauſes, ou au moins en pretendre, pour changer l'inſtitution de Chriſt, & en introduire des contraires. La ſeule raiſon qu'ils

alleguent

alleguent pour ce Decret icy eſt, l'Authorité de l'Egliſe, & de quelques precedents Papes ou Peres, reconnoiſſant cependant que Chriſt a ordonné le contraire. N'eſt ce pas la tranſgreſſer le Commandement de Dieu par voſtre tradition? N'eſt ce pas la accorder avec l'Attribut de l'Antichriſt, qui s'oppoſe & exalte par deſſus tout ce qui eſt nommé Dieu. Le Pape voudroit bien paroiſtre franc d'une telle accuſation quand il prend le titre de Serviteur de Dieu. Ceſt icy la voix de Jacob, mais les mains ſont les mains d'Eſau. La parole du Pape Serviteur des Serviteurs de Dieu eſt Chreſtienne, mais ſon fait en preferant ſa loy & ſon inſtitution a l'inſtitution de Chriſt eſt Antichriſtien. Mar. 15. 3.

Ils font ſonner haut l'Antiquité, & l'Authorité de l'Egliſe pour cette pratique, & de meſme haleine ils deſavouent une plus grande Antiquité, & une plus authentique Authorité de l'Egliſe, advouant que Chriſt a inſtitué, & l'Egliſe Primitive pratiqué la celebration du Sacrement ſous les deux eſpeces a tout le Peuple. Combien mal s'entretient l'erreur? Cette ſeule inſtance nous peut aſſeurer, que la Religion Romaine telle quelle eſt a preſent, n'eſt pas entierement procedée de Chriſt, & de ſes Apoſtres. Si nous objectons que le re-

retrenchement de la coupe prive le peuple fidelle de leur nouriture ſpirituelle a vie eternelle, en ne leur permettant pas de participier au ſang de Chriſt, qui a dit ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme & ne bevez ſon ſang, vous n'aurez point vie en vous meſmes. Le Concile nous dit que nous devons firmement croire, & ne douter nullement, que tout le corps & le ſang de noſtre Sauveur ne ſoit contenu auſſi bien ſous l'eſpece du pain, comme ſous celle du vin. Mais nous avons monſtré cy devant combien peu de raiſon nous avons de croire fermement leur doctrine en ce point, quelle forte raiſon nous avons d'en douter, ou pluſtoſt d'eſtre aſſeurez du contraire. Et que Chriſt n'eſt preſent ny pris en l'Euchariſtie ſinon en une façon ſpirituelle & ſacramentelle. Cela eſtant ainſi, quand ils privent les fidelles de la coupe, ils les privent auſſi du ſacrement tout entire. Car leurs Theologiens ſont d'accord en cecy que les eſpeces conſacrées du pain & du vin ſont parties eſſentiellement conſtituantes de ce Saint Sacrament. Voire elles ſeules ſont proprement le Sacrement comme le declarer Suarez, citant pour la meſme doctrine un grand nombre d'autres Theologiens. Par conſequent ne prenant point le vin, ils ne prenant point le

Jean 6. 53.

Suar. in 3. p. diſp. 42. S. 1. conc. 3.

Sa-

Sacrement, & ne prenant point le Sacrement ils n'ont point la vie en eux, comme noſtre Sauveur a declaré tellement que les privant du vin ſacramentel ils les privent de la vie de leurs ames. Et n'eſt ce pas icy uſer de cruauté envers les Ames?

Du Purgatoire, & des Indulgences.

Quant au 6 Article touchant le Purgatoire. Je ne trouve pas que leurs hommes ſcavants ſoyent ſi certains a luy fixer une place determinée dans les entrailles de la terre, avec ces eſpouvantables qualitez ſpecifiées dans leur Legendes, comme eſt le vulgaire. Ils ſe contentent de conclure de quelques paſſages de l'Eſcriture, & per conjecture qu'il faut qu'il y ayt quelque place apres cette vie pour purger les Ames, & expier les pechez veniels ou ſatisfaire pour la punition temporelle qui eſt deuë aux grands, ſans determiner ſi cette place la eſt deſſus, ou deſſous, ou dans la terre, ou ſi la punition eſt Chaud, Froid, Obſcurité ou Tempeſte, &c. Et comme la Concluſion eſt obſcure, auſſi eſt l'inference tiré de leurs premiſſes. Le principal paſſage du vieux Teſtament eſt le fait de Juda Machebée qui envoya de l'argent en Jeruſalem pour faire faire des Sacrifices 2 Macchab. 12. 43.

pour

pour ſes Soldats deffuncts. Et la gloſe la deſſus dit, quo par conſequent ceſt une Sainte conſideration de prier pour les morts, &c. Mais encores que le livre que raporte ce cas fuſt Canonique & de certain authorité, (ce qui n'eſt pas aloué) neanmoins la concluſion qu'on en pretend tirer pour la doctrine du Purgatoire eſt de nulle force. Car on peut faire prieres pour les Morts, & on en a fait pour d'autres fins que pour les tirer du Purgatoire. Premierement parce que pluſieurs ſcavants eſcrivains du parti de Rome enſeignent, que Dieu comme un bon Maiſtre qui paye bien, donne ſouvent avant la main le Salaire des ſervices qui ſe doivent faire dans le temps advenir. Et partant eſtant de longue veuë, & tousjours preſent a tous les eſpaces de l'Eternité, il peut voir maintenant, & peut auſſi exaucer les prieres qui ſeront faites en quelque age futur que ce ſoit. Et prevoyant que des perſonnes pieuſes prieront a l'advenir pour l'aſſiſtance de ſa grace pour une perſonne mourante a preſent, il la peut ottroyer accordonment. J'ay veu la pratique de cette Doctrine en une letre qui me fut eſcrite par un des plus ſcavants hommes d'Eſpagne, la ou parlant de la mort de ſa mere il prioit Dieu qu'il euſt peu luy avoir aſſiſté en ſa der-

Suar. tô. 1. in 3. p. Diſp. 10. S. 4.

derniere heure pour mourir penitente. Si cecy paſse, la priere pour les morts pouroit eſtre recommendable pour d'autres fins que pour les tirer de Purgatoire. Et ſi le fait qui eſt raporté des Macchabées eſt vray il y a plus d'apparence que les prieres faites pour ces morts la ſe firent ſubject ſuſdit, que pour les tirer de Purgatoire. Veu qu'au meſme lieu il eſt raporté qu'on avoit trouvé que ces hommes la avoyent commis un peché mortel, (qui n'eſt pas pretendu pouvoir eſtre pardonné au Purgatoire) Sous les habillements de tous ceux qui furunt tuez on trouva des choſes conſacrées aux Idoles des Jamnites. Ce qui eſt defendu aux Juifs par la Loy. Et bien que Bellarmin pretende que le peché de ſes hommes la eſtoit veniel, comme commis par ignorance, ce n'eſt qu'une pure conjecture, qui n'accorde point au texte, qui mouſtre que ce peché la avoit attiré ſur eux la vengeance de Dieu. Alors chacun vit que c'eſtoit la cauſe pour laquelle ils avoyent eſté tuez. Leur mort auroit peu avoir eſté leur punition temporelle, & leur repentance finalle pouroit les avoir afranchis de l'eternelle comme Bellarmin le confeſſe, recitant pour cela le Pſ. 78. v. 34. *Cum occideret eos quærebant eum & revertebantur.* Quand il les faiſoit mourir

rir ils le recherchoyent, & ils se retournoyent, & rechercoyent Dieu de matin.

Mais pour ne nous appuier pas sur la Consideration susdite de quelque particuliers escrivains. Si nous trouvons dans quelcun des ancients des prieres faites pour les Morts, c'estoit pour d'autres fins que pour les tirer de ce supposé Purgatoire. Premierement pour louer Dieu de leur avoir donné une heureuse fin en sa Sainte foy, & repos de leurs travaux, comme paroist par ces parolles de l'Apocalypse dont se servoit l'Eglise Ancienne en l'office des morts. Bien heureux sont ceux qui doresenavant meurent au Seigneur, ouy dit l'Esprit car ils se reposent de leurs travaux. Secondement afin de nous consoler les uns les autres en la mort de nos Amis pensant a l'esperance de les rencontrer en la gloire celeste. Selon ces consolatoires parolles de St. Paul en sa premiere Epistre aux Thessaloniciens, leues coustumierement dans le mesme office des morts. Freres je ne veux pas que vous soyez ignorants touchant ceux qui dorment, afin que vous ne vous attristiez point comme ceux qui n'ont point d'esperance. Tercement pour nostre instruction spirituelle, soit que nous considerions le bon exemple de nos defuncts freres fidel-

fidelles, ſoit qu'a la veuë de la mort, nous penſions a noſtre mortalité. Tout cecy ſe peut voir par la pratique des anciens chreſtiens comme il eſt declaré per l'Autheur des Commentaires ſur Job, inſerez entre les oeuvres d'Origene en ces mots. Nous obſervons la memoire des Saints, & gardons avec devotion la ſouvenance de nos parents ou amis qui meurent en la foy, nous resjouſſants d'un coſté de leur repos, & requerants de l'autre pour nous meſmes une pieuſe conſommation de la foy. Ainſi donc nous celebrons la mort, non pas le jour de la naiſſance parce que ceux qui meurent vivront a jamais. Et nous la celebrons, invitans des perſonnes religieuſes avec les preſtres, les fidelles avec le Clergé, invitans en outre les neceſſiteux & les pauvres, nouriſſants les orphelins & les vefues, afin que noſtre feſte ſoit un Memorial de repos aux ames departies, le reſouvenir deſquels nous celebrons, & que cela nous puiſſe tourner a bonne odeur en la preſence du Dieu Eternel. Ou vous voyez que Prieres & oeuvres de charité ſe faiſoyent es obſeques des morts, ſans aucune mention du Purgatoire.

Lib. 3. Coment. in Job.

Cette meſme reſponſe peut ſervir a ce que Bellarmin, cite du quatrieſme chapitre de Tobie, touchant le pain & le vin, qu'on

apportoit aux funerailles, & la couſtume d'inviter ſes amis, & de nourir les pauvres. Ce qu'il allegue du Pſ. 66. de paſſer par le feu. Nous avons paſsé par le feu & par l'eau, mais tu nous en as tirer, & conduits en lieu plentureux, a auſſi peu de force pour cet effect. Car par le feu auſſi bien que par l'eau on doit entendre les tribulations & adverſitez de cette vie. Ce qu'ils alleguent de Math. 22. ou noſtre Seigneur dit que quelque pechez ne ſeront point pardonnez, ni en ce ciecle, ni en celuy qui eſt advenir, & que partant quelque pechez ſeront pardonnez apres cette vie, n'eſt pas une bonne conſequence, car d'une negative ne ſenſuit pas une poſitive, comme ſi on diſoit que le Duc de Veniſe n'eſt pas Comte de Dublin, il ne ſuit pas de la que quelque autre eſt comte de Dublin. Bellarmin dit que la premiere Conſequence doit eſtre eſtimée bonne par la loy de prudence, ſi elle ne l'eſt per les regles de logique, de peur qu'on ne penſe que Chriſt ayt parlé improprement, ſi aucun peché n'eſtoit pardonné en l'autre monde. Mais a ce coute il vous faut prendre pour legitime ſelon les regles de prudence cette autre conſequence icy. Joſeph ne connuſt point ſa feme juſqu'a ce qu'elle eus enfanté ſon Fils premier né, partant il la counut par apres, depeur que l'E-

l'Evangeliſte ne ſoit trouvé s'eſtre exprimé improprement. Et comme Bellarmin ny aucun autre chreſtien ne ſe ſentira pas obligé d'admetre cette derniere conſequence auſſi n'eſtimerons nous pas juſte d'admetre la premiere.

La doctrine du Purgrtoire eſtant ainſi foiblement fondée; les inconveniences en ſont tres grandes. Car elle rend le peuple negligent de vraye Repentance & de ſatiſfaction pour leur pechez en cette vie, ſous eſperance d'an avoir remiſſion en Purgatoire. Outre l'occaſion qui eſt donnée aux pitoyables abus qui ſe commettent en la valeur qu'on donne aux Meſſes qui ſe diſent pour ſalaire. Ou la Simonie paroiſtroit ſi elle n'eſtoit prevenuë par la grande addreſſe des Caſuiſtes, par laquelle la vente des choſes ſacrées eſt ſanctifiée, & affranchie de Simonie par l'accoutrement de l'intention. Que dirons nous des tromperies pratiquées en recevant de pluſieurs perſonnes pluſieurs ſalaires pour une Meſſe? De la cruauté pratiquée vers les vefues, les enfans, & quelques fois les Creanciers de la perſonne mourante, qui donne par teſtament ce qui eſt leur deu, au Clergé, qui ſouvent n'en a gueres de beſoin. Par quel moyen ſous ombre de pieté on commet quelque fois nne grande impieté. Mais le grand lucre que le Clergé reçoit par cette

doctrine,

doctrine, (pluſtoſt qu'aucun texte qu'ils ayent a le prouver) les engage a le main tenir.

La doctrine des Indulgences ſervant a celle du Purgatoire a la meſme obſcurité en ſa Poſition & incertitude en ſon fondement que celle la. Suarez declare que l'Indulgence n'eſt autre choſe que la remiſſion des peines de Purgatoire, laquelle Dieu de ſon infinie bonté par l'excellent merité de Chriſt (auquel il adjouſte la ſatisfaction des Saincts) a ottroyée a ſon Egliſe, avec puiſſance d'abſoudre. De l'infinie bouté de Dieu, & de l'infini merite de Chriſt aucun chreſtien ne doit douter, non plus que de la puiſſance d'abſoudre donnée a ſon Egliſe. Mais ſi cette puiſſance s'eſtend a cette donation profuſe d'Indulgences pratiquée a preſent par l'Egliſe de Rome, Suarez n'en eſt pas certain, n'ayant pour fondement de cela que la Tradition Eccleſiaſtique, & la couſtume ancienne, generalle, & approuvée.

Suar. l. 1. defenſ. fidei c. 15. 23.

Mais la Tradition n'eſt pas ſi certaine, n'y la Couſtume ſi ancienne, ou generallement approuvée, comme on pretend. Le premier ottroy que nous en trouvons eſt celuy de Gregorie VII. donné a ceux de ſon parti qui combattroyent contre l'Empereur Henry IV. que Baronius recite de ſon penitentiaire, la ou eſtoit promiſe re-

Baron. ad An. Dom. 1084. n. 15.

remiſſion de tous pechez a ceux qui voudroyent hazarder leurs vies en cette Sainte guerre la. Pareille Indulgence avec remiſſion de tous pechez fut ottroyée par Victor ſucceſſeur de Gregoire 7. a ceux qui voudroyent combatre contre les Sarazins en Affrique. D'autres Papes depuis ont continué la meſme pratique. Puis quelques Eveſques particuliers commencerent a publier des Indulgences a ceux qui donneroyent de l'argent pour la ſtructure ou reparation des Egliſes ou d'autres oeuvres publiques, promettant pardon de ſeptieme, quatrieſme, ou troſieſme partie de leurs pechez, ſelon que leur bonté meritoit, De ſorte qu'on dit que de cette façon la, Maurice Eveſque de Paris erigea la grande Egliſe de Noſtre Dame qui eſt la. Mais l'Eveſque de Rome, retrencha cette puiſſance aux autres Eveſques, & fiſt de grandes compleintes que par l'uſage indiſcret que les Eveſques faiſoyent d'Indulgences les Clefs de l'Egliſe eſtoyent meſpriſées & la Diſcipline perduë. Ainſi dit Innocent III. au Concile de Lateran. Je ſouhaiterois que le Pape d'a preſent euſt eſgard a tels inconvenients, luy qui imite la grande profuſion des autres en ce point cenſurée, non ſeulement pas leurs adverſaires, mais meſmes par les plus ſobres de leur

Marin. de pœnit. l. 10. cap. 20.

Conc. Later. ſub. Innoc. 3. Can. 92.

leur propre parti, qui voyent clairement que le lucre ſordide a une grande part en la conduite de cet affaire, & que gens diſſolus lachent la bride a leurs vices, ſous eſperance de ces immenſes pardons, l'eccez deſquels je laiſſe a d'autres a raporter, & a eſtre conſiderez par ceux qui les voyent.

Aquin. ſupl. ſum. q. 25. art. 20. Bonav. in 4. ſent. diſt. 20. q. 6.

Aquinas & Bonaventure diſent, qu'il y en avoit en l'Egliſe qui diſoyent que l'invention des Indulgences eſtoit une fraude pieuſe pour attirer les hommes a des actes de charité, ce qu'autrement ils n'auroyent pas fait, comme une mere qui promet une pomme a ſon enfant pour le faire courir dehors, laquelle elle ne luy donne point apres qu'elle luy a fait faire.

Dur. in 4. diſt. 20 q. 3.

Durand, ſcavant, & ſincere eſcrivain, confeſſe qu'il y a fort peu a dire de certain touchant les Indulgences, parce que les Eſcritures n'en parlent point expreſſement: & les Peres Ambroiſe, Hilaire, Auguſtin, Jeroſme, n'en parlent point du tout.

May. ib.

Jean Mayor adjouſte que bien que ce ſoit, un argument negatif, neanmoins il a de la force, parce qu'au temps de ces peres la, ilt eſtoyent fort bien verſez es Eſcriteurs, & ce ſeroit choſe eſtrange que ſi les Indulgences s'y pouvoyent trouver ils ne les y euſſent pas trouvées. Adjouſtez a cecy

ce

ce que Bellarmin dit excellemment qu'en choſes qui deſpendent de la volonté de Dieu, on ne doit rien afirmer ſi Dieu ne la revelé es Saintes Eſcritures. Concluez donc que la Doctrine des Indulgences ne ſe trouvant point en la Saincte Eſcriture, comme il a eſté declare, vous ne deuez point baſtir la deſſus les eſperances de voſtre Salut: mais taſcher avec crainte & tremblement de l'aſſeurer par une exacte obſervation des Commandements de Dieu, & en ſuivant les Conſeils de Chriſt tendants a une parfaite vie, & vraye repentance de vos pechez. Bellar. de amiſſ. gratia. l. 6. c. 3. reſp. ad obj. 6.

Des Prieres publiques en langage inconnu.

Je concluray cette Reveuë des Opinions Romaine par le 7. & dernier point que je me ſuis propoſé, qui eſt de leur Meſſe latine, & de la defenſe qu'ils font a leurs troupeaux de lire la Saincte Eſcriture. Et quant au premier, qui eſt d'avoir les prieres publiques en une langue generallement inconnuë au peuple, certainement tout le 14. Chap. de Saint Paul en ſa premiere Epiſtre an Corinth. eſt clairement a l'encontre. Car quoy qu'on puiſſe chicaner touchant l'object de ſon diſcours, ſes

raiſons concluent evidemment a noſtre deſſein. Car il monſtre per des arguments admirables & des exemples tres propres, combien abſurd & mal a propos il eſt d'entreprendre de parler a un peuple, pour les enſeigner & edifier en une langue qu'ils n'entendent point.

L'intention de Nature au Parler eſt de communiquer le ſentiment de celuy qui parle a celuy qui l'ouit. Mais comment ſe fera cela ſi celuy qui eſcoute n'entend point le ſens des parolles qui ſont dites. Meſmes les choſes qui ſont ſans ame (dit le grand Apoſtre) qui donnent leur ſon ſoit haut bois, ſoit harpe, ſi elles ne donnent quelque diſtinction en leurs tons, comment connoiſtra on ce qui eſt ſonné ſur le haut bois, ou ſur la harpe? Car ſi la trompette donne un ſon qu'on n'entende point, qui ſe preparera a la battaille? Pareillement auſſi vous ſi vous ne prononcez par voſtre language parole qui puiſſe eſtre entenduë, comment entendra on ce qui ſe dit? Car vous ſerez parlans en l'air. S'il nous faloit dreſſer nous meſmes une raiſon pour eſclarar noſtre Doctrine, quelle autre pourions nous inventer plus propre, pour ce que nous pretendons que celle cy! La priere n'eſt elle pas ordonnée pour eſlever nos eſprits a Dieu. Ceſt la la Definition qu'en en donne.

ne. *Elevatio mentis in Deum*, une elevation de nos esprits a Dieu, pour le louer, ou pour lui demander faveurs, ne sera il pas donc utile, & necessaire a cette fin d'entendre la signification des pseaumes & prieres sagement ordonnez pour cela? Dire Amen a une priere que vous n'entendez point est comme si vous mettiez vostre sein a un escrit dont vous ne scavez point le contenu. Si un Juif ou autre Ministre impie prononcoit une priere remplie de blasphemes contre Christ ou de maledictions contre le peuple Chrestien qui seroit present, diront ils Amen a tout?

Si un Persan, ou quelqu'autre qui n'auroit jamais ou telles procedures entroit en une Eglise, & entendroit la congregation parlant haut, & faisant des gestes, & qu'on luy diroit que nul d'eux n'entendoit ce que l'autre disoit, n'auroit il pas subject de croire qu'ils seroyent hors du sens, & que les bastisseurs de la tour de Babel seroyent resuscitez? St. Paul appelle cela estre hors du sens, posant cecy pour fondement. 1 Cor. 14. 26.
Qu'en l'Eglise tout se doit faire a edification. Et quelle edification peuvent les Ames recevoir par le bruit des parolles qu'ils n'entendent point, plus qu'ils ne font du son des cloches. St. Augustin declare combien absurd il est de parler en un language

que les auditeurs n'entendent point, en ces termes, *Quid prodest locutionum integritas quam non sequitur intellectus audientis, cum loquendi nulla sit causa; si quod loquimur non intelligunt, propter quos, ut intelligunt, loquimur?* A quoy sert l'excellence du Parler, s'il n'est entendu par les auditeurs: veu qu'il n'y a nulle cause de parler, si ce qui est dit n'est entendu par ceux la pour l'amour desquels nous parlons, afin qu'ils entendent. Et a ce propos nous pouvons pareillement demander que profite l'admirable providence & bon ordre de l'Eglise a distribuer le chois & la substance de la Sancte Escriture a tous les offices qui se doivent lire dans les Eglises tout le long de l'an si le peuple dont on pretend l'edification par tels offices n'en entend point le contenu? Je prie ceux qui n'ont pas fait resolution de se rendre aveugles, & de fermer les yeux contre la lumiere, & boucher les oreilles a la raison, de considerer quelle advantage le peuple Protestant a, a edifier leurs ames en ce particulier, ils ont tous les jours les oreilles batuës de la parole de Dieu, clairement & intelligiblement recitée dans leur liturgie. Les Pseaumes, les Prieres, les Epistres, les Evangilles, & les Lessons du Vieux & du Nouveau Testament tres exactement distribuées a chaque jour & feste contiennent

Aug. de Doctr. Christ l. 4. c. 10.

tant

tant de celeſte Sageſſe & Piete que cela ſeul pouroit ſuffire a rendre une Ame bien diſposé & Sainte & ſage: & ce coeur la doit eſtre bien dure qui eſtant continuellement arosé d'une telle celeſte doctrine ne ſera pas amoli a la pieté & a la crainte de Dieu. Cependant que ces puiſſants aides a la pieté & vertu manquent au pauvre ſimple troupeau qui ſuit les preſtres de Rome, tout leur exerciſe de religion, (j'entends du vulgaire qui eſt de beaucoup la plus grande partie) conſiſte a ouir quelque fois une Meſſe, ſans en entendre un mot, & ſans en ouir aucune declaration que bien rarement, & ainſi s'en retournent a leurs maiſons auſſi ſages come ils eſtoyent venue. Jay veu ſouvent quelques perſonnes pieuſes exalter le bon heur de quelques uns d'entreux qui avoyent la connoiſſance de la langue latine, par le moyen de quoy ils pouvoyent entendre la parole de Dieu qui leur eſtoit leuë, & ainſi eſlever leurs Eſprits, pourquoy ne conſiderent ils pas le bon heur de ceux de l'Egliſe Proteſtante en ce point, comme en pluſieurs autres, & n'ouvrent ils les yeux pour voir leur erreur.

Leurs conducteurs aleguent l'Antiquité pour la pratique du ſervice divin en Latin, mais l'Antiquité va de cette ſorte. Dans

l'Empire

l'Empire d'Orient, la Liturgie eſtoit en Grec, parce que ceſtoit la la langue maternelle en Conſtantinople, la Cour, & ville capitale de cet Empire la. Et les provinces inferieures doivent taſcher de ſe conformer dans l'exerciſe public de l'Egliſe & de l'Eſtat, au language de la Cour. Dans l'Empire de l'Occident la Liturgie eſtoit en Latin, parce que c'eſtoit la la langue maternelle a Rome, qui eſtoit la Cour, & la Capitalle de cette partie occidentale. Et Rome ſous les Papes pretendant autant de pouvoir dans les provinces de l'Europe, comme elle avoit ſous les Empereurs les force toutes à ſe conformer a ſon language dans le ſervice public. Dieu exige une plus grande obeiſſance en ce point, que les Empereurs. Car ce n'eſtoit pas pour aucun privilege de plus grande Sainteté, es langues Greque & Latine que les Liturgies ont eſte composées en ces langues la, mais parce que ceſtoyent les langues qui eſtoyent plus univerſellement entenduës dans les deux Empires. Et partant en ottroya des exceptions de cette regle la aux Provinces qui ne la pouvoyent pas commodement obſervir. Ainſi le Pape Jean VIII. ottroya au Prince de Moranie la Liturgie en langue Sclavonienne, parce que St. Paul dit que toute langue loüe le

Seigneur

Seigneur, qui fut la raiſon donnée per le Pape en ſa lettre ainſi que raporte Baronius, Et Walefridius Strabo dit qu'en ſon temps l'Office Divin ſe faiſoit parmi les Scythes en langue Alemane qui leur eſtoit commune avec les Alemans. Qui plus eſt Origine afferme que dans les Egliſes primitives tous les offices de Religion ſe faiſoyent au languaage propre à chaque pais.

Bar. to. 10. an 880. n. 10. Strabo de re. Eccleſ. c. 7. Orig. contra. Celſ. l. 8. p. 402.

De l'Eſcriture defendue.

Et afin qu'ils n'apprennent en leurs maiſons ce qu'ils ne peuvent en leurs Egliſes on leur defend de lire l'Eſcriture en leurs propres langues ſans licence ſous le ſein de l'Eveſque ou Inquiſiteur, par l'advis du Preſtre, ou Confeſſeur, touchant l'aptitude de la perſonne a cela. Et qui preſumera de faire autrement l'abſolution luy ſera refuſée. Cecy eſt commandé en la 4. regle de l'Indice publié par ordre du Concile de Trente, & fait publie par l'authorité de Pie 4. & depuis par Clement VIII. & depuis peu eſlargi par Alexander VII. Ceſt icy cruauté envers les Ames. Chriſt ayant declaré que la parole de Dieu eſt leur nouriture, & l'Eſcriture meſme nous invitant ſi ſouvent a la lire. St. Pierre nous

Index. lib. proh. Alex. 7. Rom. An. 1665.

Math. 4. 4. 2 Pier. 1. 19.

nous exorte ainſi. Nous avons auſſi une tres ferme parole de propheſie, a laquelle vous faites bien d'entendre, comme a une chandelle qui eſclaire en lieu obſcur, juſqu'a ce que le jour commence a luire. St. Paul nous recommende la lecture de l'Eſcriture comme eſcrite pour noſtre inſtruction & conſolation, & comme capable de nous rendre ſages a ſalut. St. Luc loue les Habitans de Berrée de ce qu'ils recevrent la parole avec promptitude d'eſprit, conferant journellement les Eſcritures, &c.

Rom. 15. 4. 2 Tim. 3. 15. Act. 17. 11.

Les Saincts Peres de l'Egliſe Primitive eſtoyent d'un meſme eſprit a exorter les fidelles a la lecture de l'Eſcriture, pour leur Conſolation & Direction. St. Clement voulant remedier a une diſſention arivée entre les Corinthiens leur eſcrit ainſi; Conſiderez diligenment les Eſcritures qui ſont les vrais Oracles du St. Eſprit. Il adjouſte apres, prenez en main les Epiſtres de St. Paul & conſiderez ce qu'il dit. Et les loue de la connoiſſance qu'ils avoyent es Eſcritures. Bien aimez dit il, vous avez connu, & fort bien connu les Saincts Eſcritures, & vous avez penetré juſqu'au fond dans les Oracles de Dieu, partant ſouvenez vous en. De meſme advis eſtoyent Policarpe, Ignace, & les autres anciens Peres.

Clem. Epiſt. ad Cor. p. 58. p. 61. p. 68.

Ign. Epiſt. ad Philad. Polic. Ep. ad Philip.

Peres. Clement d'Alexandrie fait mention de la lecture des Escritures entre les Chrestiens, devant leurs repas, & de pseaumes & himnes durant iceux. Mais qu'est ce qui fait que la presente Eglise de Rome est si dilligente a faire le contraire, a empescher leur troupeau de lire l'Escriture? Ils en donnent une raison, & une autre ils se reservent par devers eux. La raison qu'ils donent est, que les heresies sont venues par l'abus des Escritures. Qu'ainsi soit, mais qui sont ceux qui en ont ainsi abusé? certainement les Prestres & les Moines le plus souvent, & d'entre eux les plus scavants. Cherchez vos Memoires & vous le trouverez ainsi. Si donc cet argument icy a de la force il en aura a banir l'Escriture d'entre les Doctes, & mesmes hors du Monde. S'il prouve cela (ce qui est trop) il ne prouve rien, le boire & le manger sont la ruine de plusieurs, faut il donc les banir d'hors du monde? Non, que les creatures de Dieu servent a ses Serviteurs, & que ceux qui en abusent reçoivent leur punition en l'abus qu'ils commettent. Que ce celeste flambeau que Dieu a mis en sa maison, la Sancte Eglise pour nous guider dans les chemins obscurs de cette vie luise a tous les Chrestiens.

Clem. Alex. Strom. 7. p. 72.

Et afin que les yeux foibles ne soyent point esblouis par leur clairte, que ce soit icy une regle generalle a tous ceux qui les liront. La ou ils la trouveront claire qu'ils l'embrassent avec devotion, & forment la dessus le modelle de leurs vies : la ou elle paroistra obscure, qu'ils prient Dieu en toute humilité de leur donner lumiere pour l'entendre, & qu'avec patience ils attendent son bon plaisir pour cet effect. Cependant ils peuvent s'assurer que toute connoissance necessaire a la foy de Dieu, a le servir & le louer, est pleinement contenuë en ce qui est clair dans l'Escriture, ainsi l'affirme St. Augustin, *In iis quæ aperte in Scriptura posita sunt, inveniuntur illa omnia quæ continent fidem moresque vivendi*, dequoy St. Paul donne un ample tesmoignage quand il dit. Les Saincles Escritures sont capables de te rendre sage a salut ; par la foy qui est en Jesus Christ, & sont profitables a endoctriner, a convaincre, a corriger, a instruire selon justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli & parfaitement instruit a toute bonne oeuvre. Les Sainctos Peres accordent avec St. Paul en son opinion du profit qu'il y a lire l'escriture pour nostre instruction spirituelle. St. Basile les recommende, comme le meilleur remede qui soit, pour toutes les passi-

Aug. de doctr. Christ. l. 2. c. 9.

2 Tim. 3. 15.

Bas. sur le Ps. 1.

ons

ons de l'ame. St. Chryſoſtome meditant ſur la grande douceur de David, lors que ayant Saul a ſon plaiſir dans la caverne, il le laiſſa aller recommende a tous la memoire de cet exemple diſant, il eſt impoſſible qu'un eſprit converſant avec de telles hiſtoires ſe laiſſe emporter a la paſſion. St. Jeroſme dit qu'une infinité de maux arivent par l'ignorance des eſcritures, d'icy ſont venuë la plus part des hereſies, d'icy une vie negligente & ſans ſoin, & du travail ſans fruit. La raiſon donnée par les Papiſtes contre la lecture de l'Eſcriture eſtant ainſi refutée, voulez vous ſcavoir la raiſon qu'ils ont, & qu'ils gardent per devers eux ? Pluſieurs diſent que ceſt pour garder le peuple dans l'aveuglement, afin qu'ils ne puiſſent voir l'ignorance de leurs Miniſtres, ny la corruption de leurs Miſteres, il ſemble qu'il l'ont ainſi declaré eux meſmes en un Concile d'Eveſques, aſſemblez a Bonnone pour reſtablir la dignité du ſiege Romain, par ordre du Pape Jules III. Le principal advis qu'ils donnerent fut que par touts moyens, auſſi peu de l'Evangile que faire ſe pouroit fuſt leu, (principallement en langue vulgaire) dans les villes de ſa jurisdiction, adjouſtans que ce livre la avoit eſté la cauſe de la decadence de leur ancien luſtre, & concluants ainſi, & en

Chryſ. Homil. 1. de Davide & Saule.

Conc. de ſtabili. Rom. fid. p. 6. apud Stillingfleet opere de Idolat. Rom. ecc. p. 201

verité ſi on le conſidere dilligenment, & ſi on le compare a ce qui eſt fait en nos egliſes, on les trouvera fort contraires l'un a l'autre, & que meſmes noſtre doctrine, non ſeulement en differe, mais meſmes luy eſt contraire, ainſi il a pleu a Dieu qu'ils deſcouvriſſent eux meſmes leur intention, & quelle fuſt publiée pour deſabuſer les deſvoyez, comme choſe eſcrite par pluſieurs grâves Autheurs. qui ſans doute ne voudroyent pas la publier que ſur bon fondement. Et n'eſt ce pas icy uſer de tirannie ſur les Ames?

Troiſieſme Point.

Je viens maintenant au troiſieſme, & dernier point de mon diſcours, qui eſt de conclure de ce qui a eſté dit. Que la reſolution que j'ay priſe de me retirer de la communion de l'Egliſe de Rome eſt juſte & neceſſaire. Tout mon diſcours ſur le texte proposé n'eſt qu'un ſyllogiſme, dont la propoſition majeure eſt que, Si nous trouvons une Egliſe ou Congregation convaincue d'Idolatrie, Impieté, & Cruauté dans ſa pratique publique & eſtablie, nous en devons quiter la communion. Ceſt icy la doctrine de noſtre Sauveur contenue es paroles de noſtre texte, comme a paru par

la

la declaration, & la preuve que j'en ay faite au premier point. La Mineure eſt que j'ay trouvé la preſente pratique generalle de l'Egliſe Romaine convaincue d'Idolatrie, d'Impieté, & de Cruauté. La concluſion eſt que la Reſolution que j'ay priſe de l'abandonner eſtoit juſte & neceſſaire. Nul Chreſtien ne ſcauroit nier la Majeure, veu que ceſt la doctrine meſme de Chriſt, comme paroiſt par noſtre texte. Si la Mineure eſt vraye, il ny a bon logicien qui puiſſe nier la concluſion. La verité de la Mineure, touchant l'Idolatrie ſemble eſtre ſuffiſenment prouvée par ce qui a eſté dit touchant l'adoration du pain de l'Euchariſtie, & des Images touchant l'impieté antichriſtienne, par ce qui a eſté declaré qu'ils oppoſent & preferrent les loix du Pape, a la loy de Dieu, faiſant le Pape ſeul & ſouverain arbitre de la loy de Dieu, luy donnant l'attribut d'Infallibilité qui convient a Dieu ſeul, abrogeant l'Inſtitution de Chriſt en l'adminiſtration de l'Euchariſtie, ou Communion, & en eſtabliſſant une autre toute contraire; privant Chriſt du titre de ſeul Sauveur, & Eſperance du genre humain, lors qu'ils appellent la Vierge Marie leur Salvatrice & leur Eſperance: advançeant l'honneur & ſervice des Saincts par deſſus celuy de Dieu

lors

lors qu'ils luy dedient plus d'Egliſes, & luy font plus de prieres qu'a Dieu meſme.

Leur Cruauté en la conduite des Ames paroiſt trop, par ce que nous avons dit qu'ils privent le peuple Chreſtien du fruit du St. Sacrement de l'autel, par leur demi Communion. Qu'ils le privent de l'edification de leurs Ames, lors qu'ils leur adminiſtrent le ſervice divin en une langue qu'ils n'entendent point. Qu'ils luy oſtent la liberté de lire la parole de Dieu en ſes Saincts Eſcrits. Leur tirannie ſur les Princes, en les privant de leurs Couronnes & dignitez, & excitant leurs ſubjects a prendre les armes contre eux. Leur ſeverité envers les Irlandois en ſuite de cette leur pretention.

A quoy on peut adjouſter leur Tirannie ſur les Conſciences leſquelles ils forcent a la croyance & a la deffence des Doctrines repugnantes a leur ſentiment & non établies par la foy Catholique: comme paroiſt par la violence qu'ils apportent a forcer toutes perſonnes de croire & declarer la conception de la vierge Marie ſans peché originel: bien qu'il y ayt tant de clairs teſmoignages de l'Eſcriture a l'encontre, qui affirment que tous ont peché en Adam: que Chriſt eſt le Redempteur Univerſel de

peché

peché, & Sauveur de tout le genre humain; & que pas un ſeul mot ne ſe trouve en faveur de l'exception qu'ils font pour la Vierge Marie, outre leur volontaires & ſouvent frivoles applications de quelques textes, dont les Autheurs n'eurent jamais deſſein qu'ils deuſſent ſervir a telle fin. Tellement que tout ce qui eſt dit par Salomon de l'Eſpouſe en ſes Cantiques, de la ſapience en ces Proverbs, &c. qui ſemble avoir quelque ſon ou cadence accordant a leur intention, eſt pris par eux pour un vray Oracle declarant la Conception immaculée de la bien heureuſe Vierge. Mais ce qui manque de force a leurs textes eſt ſupplée par l'art & par la force. Deux Ordres eſtants engagez en cette querelle de la Conception immaculé; l'un nombreux parmi le peuple, & violent a l'exciter a commettre outrage contre les maiſons & les perſonnes de leurs Adverſaires; l'autre puiſſant avec les Grands & les Prelats, & avec les Papes pour les engager tous en leur querelle. Ils obtiennent de terribles Excommunications contre ceux qui s'oppoſent a leur doctrine par parole, ou per eſcrit. Ordonnent que dans les Academies nul ne puiſſe obtenir de degré; dans les Egliſes nul ne puiſſe preſcher que ceux qui proſteront publiquement pour l'immaculée conception, avec

be-

beaucoup d'autres violences dont on se sert pour extorquer telles Protestations. De la quelle sorte de Protestants combien y en a il qui protestent contre ce qu'en leurs coeurs ils croyent estre vray, Dieu le sçait. Quant a moy je suis tardif a juger des pensées des hommes, nanmoins j'ose dire que si leur decisions touchant les autres points en controverse se conduisent de cette maniere, je ne suis pas obligé de les tenir pour infalibles.

Que diray je de leurs cruelles Censures de leurs compagnons au Christianisme, qui ne sont point subjects au Pape de Rome, lesquels ils excluent avec le reste du genre humain hors de leur Communion de toute esperance de salut: en quoy non seulement ils s'opposent a la verité, mais aussi dementent leurs propres maximes; comme il a esté clairement monstré en un traité que je fus contraint d'ecrire. Il y a quelques années, lors que ceste question m'ayant esté faite par quelques uns de la noblesse, sçavoir si un homme babtizé connoissant la priere dominicale, les dix Commandements & le symbole, selon quoy il taschetroit de vivre prest a croire tout ce qu'il entendra estre vraye foy Catholique, non coupable d'aucune opiniastreté a mal croire aucun article de foy, sçavoir dis je si un tel

ne

ne peut pas eſtre ſauvé bien qu'il ne fuſt pas de la Communion de Rome? Je reſpondi qu'ouy & qu'il eſtoit vrayment membre de l'Egliſe Catholique, quelque nom que le vulgaire luy peuſt donner. Et ayant entendu que j'eſtois cenſuré pour cette doctrine en abſence, bien que perſonne ne me fiſt oppoſition en preſence, j'eſcrivi un traité en Latin, ou je demonſtray par evidents teſmoignages de l'Eſcriture, Conciles, Peres, Authorité des Theologiens, & declarations des Papes que la doctrine que j'avois delivrée eſtoit de la foy catholique & que le contraire eſtoit hereſie, & blaſpheme. Des copies de ce traité furent données a ceux de la plus grande authorité, & du plus grand ſcavoir du Clergé Romain dans le Royaume & ſont parmi eux, il y a desja 3 ou 4 ans, ſans que perſonne ayt encore peu y faire voir aucune choſe fauſſe ou mal fondé. Neanmoins tous conſpirerent contre la publication de cette doctrine comme eſtant prejudiciable a la cauſe Romaine. Parce qu'il ſenſuit de la que les Proteſtants peuvent eſtre Sauvez, & que pluſieurs qu'on appelle heretiques ne ſeroyent pas tels en effect. A quoy je reſpondi que je trouvois de grandes commoditez es choſes qu'ils me repreſentoyent pour inconvenients. Car je deſirois de

tout mon coeur que tous hommes fuſſent ſauvez, & que de tous ceux qu'on appelle heretiques il ny en euſt pas un qui fuſt tel. Et arive qui poura de ma Reſponſe, je ne ſcaurois reſpondre autre choſe que verité, lors qu'on me fait une queſtion. Je reparti aux pleintes qu'ils me firent de cela par les paroles de Job. Vous faut il proferer perverſité en faveur de Dieu, & proferer quelque fraude pour luy? ou comme il eſt au texte latin, *Numquid Deus indiget veſtro mendacio, ut pro illo loquamini dolos?* Dieu a il beſoin de vos menteries, & que vos uſiez de fraude en ſa cauſe? Non pour certain, & ainſi je conclu que ce neſtoit pas la cauſe de Dieu ou le bien des ames pour lequel ils avoyent un ſi grand zele, mas la grandeur de la Cour Romaine, & avec elle leurs propres intereſts, laquelle je ne voulois pas advancer en diſant des menſonges, ou en celant la verité, qu'ils ſe flatent l'un l'autre par telles complaiſances comme ces habuants & Syrenes qu'Eſaye repreſent ſe reſpondre les uns aux autres dans les maſures des maiſons de Babilon. *Reſpondebant ibi ululæ in ædibus ejus, & ſyrenes in delubris voluptatis.* Les odieux oiſeaux de nuit, & les desbordées ſyrences entretiennent correſpondence dans Babilon, mais les enfans

Job. 13. 7.

Eſaye 13. 22.

de

de lumiere ; & les amateurs de verité ne preſteront point l'oreille a leurs charmes, & ne ſe laiſſeront point enporter a leurs tromperies.

Ils trompent les ſimples en diſant que les Proteſtants avouent que les Papiſtes peuvent eſtre Sauvez, mais que les Papiſtes n'avouent pas que les Proteſtants peuvent eſtre Sauvez, & de la concluent que les deux partis approuvants la Religion Papiſte pour une voye ſeure a ſalut, elle doit eſtre eſtimée pour la plus aſſeurée. Mais ni en l'un, ni en l'autre ils ne diſent pas vray, Car il ny a point de docte Proteſtant qui reconnoiſſe la Religion Papiſte en general, & a parler abſolument pour eſtre une voye ſeure a ſalut. Car ils accordent tous en cecy que pluſieurs de leurs doctrines, & de leur pratiques ne peuvent conſiſter avec le ſalut, bien que peut eſtre l'ignorance pouroit excuſer pluſieurs du ſimple peuple, mais non pas ceux qui connoiſſent, ou qui par ſoin & recherche peuvent connoiſtre leur erreur. De l'autre coſté tous les doctes de l'Egliſe Romaine enſeignent, que tous Proteſtants baptiſez, & croyants les communs principes de la Religion Chreſtienne, non convaincus d'aucun erreur contre la foy Catholique, mais ſe perſuadants qu'ils ſuivent a la verité, ne ſont point heretiques

mais membres de l'Egliſe Catholique ; & ainſi taſchants de ſervir Dieu ſelon les regles de leur croyance, peuvent eſtre ſauvez, comme a eſte dit cy devant. Et ceſt un point de grande temerité & manque de charité Chreſtienne de juger d'aucune perſonne en particulier, ſans un fondement certain qu'il ne vit pas avec telle ſincerité deſprit & de croyance qu'il eſt au droit chemin. Telles preſomptueuſes cenſures ſont injurieuſes a la bonté de Dieu, & troublent le repos humain. Car certainement ſi par le moyen des divers temperaments, capacitez, educations & inevitables prejugez par leſquels les eſprits des hommes ſont diverſement formez & façonnez ils embraſſent diverſes opinions quelques unes deſquelles ſon erronées de dire que Dieu les damnera a cauſe de tels erreurs bien qu'ils ſoyent amateurs de verité, & deſireux de le ſervir, Ceſt deſrober a l'homme ſa conſolation, & a Dieu ſa bonté. Et en cette temeraire procedure le commun du parti Romain eſt par deſſus tous les hommes preſompteux & malin. Et les ſcavants d'entre eux qui favoriſent & ne repriment pas leur malice en ce point ont juſte raiſon de craindre le deſplaiſir de Dieu, & que Chriſt ne les renconnoiſtra pas pour ſes Sectateurs, puis qu'ils manquent de charité qui eſt la prin-

principalle marque qu'il donne de ſes diſciples diſant par cecy connoiſtra on que vous eſtes mes diſciples, ſi vous vous aimex l'un l'autre. Jean 13. 3.

A cecy j'adjouſteray la grande tirannie & cruauté qu'ils exercent vers les Ames en la pratique de la Confeſſion, d'un coſté ils en augmentent la rigueur par des additions de ſeverité, obligeants les perſonnes a des expreſſions ſi menuës des plus odieuſes circumſtances des ſecretes penſées & actions, qui la rendent la plus peſante de tous les devoirs Chreſtiens, & d'autre coſté ils apportent tant d'obſtacles a ſon execution par la reſervation de certains cas qui ne peuvent point eſtre abſous que par perſonne determinée, que cela cauſe aux ames des perplexitez lamentables, & des procedures contre les mouvements de leur Conſciences, qu'elle cruauté eſt encore augmentée en pluſieurs lieux par la ſordide avarice de leurs Paſteurs, qui font croire aux pauvres ames quelles ne ſe doivent point confeſſer a d'autres qu'a leurs Curez, & refuſent d'ouir leurs Confeſſions ſans argent. Je ne ſeray pas ſi injuſté a l'Egliſe Romaine de charger tout le corps de ce dernier abus veu que ce neſt la faute que de quelque membres corrompus, je ne ſuis pas ſi malicieux envers elle que de

jetter

jetter ſur ſa face l'ordure de ſes pieds ; j'amerois mieux ſi je pouvois la lauer de toutes ſes taches, avec le ſang de mon coeur. Mais ſes pieds meſmes ſont ſi eſlevez, & ſi mal endurants de correction que lors que j'ay taſché de reformer ce abus en leur remonſtrant les Decrets des Conciles & des Papes faits a l'encontre, & leur repreſentant la perte des ames qui s'en enſuivroit, je n'ay recue pour fruit de mes labeurs que haine & rancoeùr pour avoir pretendu de guerir cette maladie. Ce que joint avec pluſieurs autres experiences de leurs langueurs trouvées incurables & contagieuſes je me ſuis en fin reſolu a cette Concluſion. Nous voudrions avoir gueri Babilon, mais elle neſt point gueri laiſſe la la.

Jerem. 51. 9.

Mais toy Pere de miſericorde Seigneur tout puiſſant, a la puiſſance duquel toutes creatures ſont ſubjectes, qui peus avec mords & freins retenir ceux qui ne veulent point approcher de toy, n'abandonne pas cette Egliſe la, ny aucune autre aſſemblée d'hommes rachetez par le precieux ſang de ton fils Jeſus ; vueille les illuminer tous par les glorieux rayons de ta celeſte lumiere, & les ranger par les puiſſans liens de ta grace a une parfaite

faite union en verité & charité, pour te ſervir & louer deuëment en cette vie, & pour eſtre joints enſemble en ta gloire, en vie eternelle; Amen.

FINIS.